

6943594

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/12/2021
Retour Préfecture : 17/12/2021



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 4 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 4 novembre 2021

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	5
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021. APPROBATION.....	5
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	5
6 - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	5
7 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. MODALITES DE REMPLACEMENT D'UN MEMBRE. APPROBATION.	6
8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE	6
9 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES. EXERCICE 2021.....	6
10 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES. BUDGET PRINCIPAL. BUDGETS ANNEXES ECOPOLIS, TRANSPORT ET DECHETS MENAGERS.....	12
11 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.	12
12 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2022-2026. BUDGET PRINCIPAL. APPROBATION.	12
13 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. CONVENTION DE DISSOLUTION. APPROBATION.	35
14 - COOPERATION AVEC LA MUNICIPALITE DE SANTA CATARINA ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. PROTOCOLE D'ACCORD.	36
15 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES. ANNEES 2021-2025.....	36
16 - FRAIS ADMINISTRATIFS. RECOURS DOMMAGES AUX DOMAINES. ANNEE 2022.	37
17 - URBANISME. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS. CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE LA METROPOLE ET AMIENS. AVENANTS N°1. .	37
18 - AMIENS. AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ALLONVILLE ENTRE LA RUE FAFET ET LA RUE FENELON. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	38
19 - INDEMNISATION. ASSISTANCE A AGENTS DE POLICE. DOSSIER A 20.08.14 P.....	38
20 - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE. EVOLUTION.	38
21 - FORFAIT MOBILITES DURABLES. APPROBATION.	39
22 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AMIENS PICARDIE HAUTS-DE-FRANCE. SERVICE ACCUEIL MOBILITE. ANNEES 2022 - 2025. CONVENTION DE PARTENARIAT.	39
23 - IMMEUBLE TERRALIA. RENOUELEMENT DU BAIL PRINCIPAL ET DES CONVENTIONS DE SOUS-LOCATIONS. MODALITES RELATIVES A LA PEPINIERE AMIENS LE L@B.	40
24 - TERRITOIRE D'INDUSTRIE. ENQUETE SUR LE TISSU INDUSTRIEL LOCAL. BANQUE DES TERRITOIRES. SUBVENTION. CONVENTION.	41
25 - CHU AMIENS PICARDIE. PROJET PRECIDIAB. SUBVENTION. CONVENTION.	42
26 - CHU AMIENS PICARDIE. INSTITUT FAIRE FACES. PROJET IMMOBILIER. SOUTIEN A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET RESEAUX. SUBVENTION. CONVENTION.....	42
27 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2020.....	43

28 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2020.....	44
29 - ZAC INTERCAMPUS. MODIFICATION DES MODALITES DE FINANCEMENT DES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES HORS ZAC.	44
30 - HAUTS-DE-FRANCE INNOVATION DEVELOPPEMENT. ADHESION.	45
31 - PRISE DE PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE DANS LE CYBER CAMPUS LILLE HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.	45
32 - UPJV. SOUTIEN DU PROJET GRECO. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT. CONVENTIONS.....	46
33 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNEE 2021. SUBVENTIONS DE L'ETAT. CONVENTION.	46
34 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION DU REPRESENTANT AUTORISE A SOLLICITER LES LICENCES D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE DE CATEGORIES 1 ET 3.....	47
35 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2021-2024.	47
36 - MAISON DU THEATRE. TARIFS POUR LES ENTREES AUX SPECTACLES ET POUR LES INSCRIPTIONS AUX ATELIERS-CHANTIERS. CONDITIONS D'ACCES D'ENTREE LIBRE ET GRATUITE POUR LES ACTIONS SPECIFIQUES. TARIFS DE LA BUVETTE. SAISON 2021-2022.....	48
37 - MUSEES D'AMIENS. UPJV UFR DES ARTS. ESAD D'AMIENS. EXPOSITION STATUES MODELES - UNE HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A AMIENS. CONVENTION DE PARTENARIAT.	48
38 - AMIENS. ATHLETIC CLUB AMIENS FOOTBALL. DON DE MATERIEL.	49
39 - AMIENS. MARCHÉ D'INSTALLATION D'UN TERRAIN HYBRIDE SUR LA PELOUSE DU STADE DE LA LICORNE. TRAVAUX DE LA TRANCHE OPTIONNELLE N°2. SOCIETE ID VERDE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	49
40 - LONGUEAU. GYMNASSE SIS RUE LUCETTE BONARD. DESORDRES SUR LES PANNEAUX BOIS EN FAÇADES. SOCIETE MATHIS. ATELIER D'ARCHITECTURE GASNIER-GOSSART. BUREAU VERITAS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	49
41 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. 2EME REPARTITION. AVENANT.	50
42 - ARRET DES SCHEMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES D'AMIENS METROPOLE.....	50
43 - COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE THEZY-GLIMONT. ACHAT D'EAU. CONVENTION.....	51
44 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE. VAUX-EN-AMIENOIS. SIAEP DE NAOURS. GESTION DES SERVICES ET EQUIPEMENTS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'EAU POTABLE. ACHAT D'EAU. PROTOCOLE ET CONVENTION.	52
45 - AMIENS. TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONVENTION D'AVANCES EN COMPTE COURANT. AVENANT N°1.	52
46 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS ASSOCIES. DROITS RELATIFS A L'UTILISATION D'UNE MUSIQUE D'ATTENTE TELEPHONIQUE. CONTRAT.....	53
47 - RUMIGNY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU FOYER COMMUNAL.	53
48 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.....	54
QUESTION ORALE SUR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT EN COMMUN DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS.	54

La séance est ouverte à 18h13.

M. GEST : Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place. Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu un certain nombre de délégations de vote :

M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Daniel ABET	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Bruno BARDET	donne pouvoir à	M. Pascal TONNELIER
Mme Audrey BOCHÉ	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOR
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Richard RIFFIOD	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Maria TREFCON	donne pouvoir à	M. Eric CAPRON
M. Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	M. Daniel LELEU
Mme Claudine GALLIOT	donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN MOKHTAR
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Mathilde ROY
M. Pascal RIFFLART	donne pouvoir à	M. Hubert DE JENLIS
M. Edouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
Mme Valérie ROSE-TÉTU	donne pouvoir à	Mme Caroline GIRARD
Mme Marion DOURNEL-GARAT	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
Mme Juliette DELAHOUSSE	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
M. Pierre LEPOETRE	excusé	
Mme ZOUINI	siégera pour la	commune de Sains-en-Amiénois
Mme Julia BELLINA, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Christophe METAY, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie VAGNIEZ
M. Benoît DUMEIGE	excusé	
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent dans la salle ? Oui. Ah ! oui, excusez-moi : j'ai oublié que Paul-Eric DÉCLE, Clément STENGEL pardon, a donné pouvoir, jusqu'à son arrivée, à Mme CLECH.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : J'ai aperçu Claude VITRY et Thomas LHERMITTE aussi. Donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons les reconduire dans les fonctions qu'ils exercent remarquablement : celles de secrétaires de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Monsieur Pascal TONNELIER, maire de la commune de Remiencourt, m'a informé de la démission de son adjointe Madame Carole GILSON qui était suppléante. Le nom de la personne amenée à la remplacer sera communiqué courant décembre.

Je vous informe que j'ai reçu une question orale qui sera évoquée en fin de séance.

Je vous précise également que notre prochaine séance est prévue le jeudi 16 décembre, à 18 heures, ici-même, si la situation de l'épidémie n'évolue pas favorablement.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du jeudi 23 septembre a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Alors, je le mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 21 septembre et le 21 octobre 2021. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ? Non. Eh bien, j'en prends acte. Pas de problème, donc, ce point n°5.

DONT ACTE

6 - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Je vous propose de me désigner ainsi que Pascal RIFFLART pour siéger respectivement en qualité de représentant titulaire et suppléant au sein de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France. Je vous rappelle que c'est un Etablissement Public du Nord-Pas-de-Calais qui a proposé une extension et que nous avons pris la décision d'adhérer à ce nouvel Etablissement Public Foncier. Quelqu'un souhaite-t-il voter à bulletin secret ? Non. Je mets aux voix.

Je précise d'ailleurs que j'ai souhaité que Pascal RIFFLART soit suppléant parce qu'il est président du Pôle Métropolitain et qu'autant Amiens Métropole a une place de droit dans le bureau ou le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier, mais que les autres communautés de communes sur l'ensemble de la Somme, et notamment du Pôle Métropolitain, sont représentées, je crois, par seulement deux personnes et donc il y a une réunion spécifique d'ailleurs des communautés de communes pour arriver à se mettre d'accord sur le nom des deux personnes qui représenteront toutes les autres communautés du département.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. MODALITES DE REMPLACEMENT D'UN MEMBRE. APPROBATION.

M. GEST : Il est nécessaire d'arrêter les modalités à mettre en œuvre pour procéder au remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres, en respectant le principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances politiques au sein du Conseil d'Amiens Métropole. Donc, est-ce qu'il y a des oppositions à cela ? C'est justifié par ou cela justifie le point suivant.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE

M. GEST : Dans le droit fil de la délibération précédente, je vous propose de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Claude RENAUX, membre titulaire de la CAO, démissionnaire. Pour le remplacer, je vous propose la candidature de Monsieur Bernard BOCQUILLON. Quelqu'un souhaite-t-il voter à bulletin secret ? Non. Je mets aux voix. Et je remercie Bernard BOCQUILLON de prendre cette responsabilité, car effectivement la Commission d'Appel d'Offres se réunit chaque semaine, le jeudi matin, et c'est relativement long, n'est-ce pas, Monsieur le Président GUEANT ?

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES. EXERCICE 2021.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, effectivement, il s'agit de présenter et d'adopter le budget supplémentaire. C'est donc la deuxième décision modificative par rapport au budget que nous avons adopté pour cette année 2021. La particularité de cette seconde décision modificative est qu'elle intègre les résultats que nous avons constatés au compte administratif 2020. Ces résultats étant intégrés dans les comptes 2021, il convient de surcroît d'ajuster à la fois les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement au regard de l'exécution budgétaire désormais pas mal avancée pour cette année 2021.

Concernant la section de fonctionnement et l'ajustement des recettes courantes, on doit constater qu'il est proposé d'augmenter les recettes courantes d'un montant qui est non négligeable, vous allez le constater avec moi, de 4 millions d'euros (4 050 000 euros), soit 1,7 % par rapport aux crédits votés, et on constatera que les dépenses augmentent elles aussi, mais dans une mesure moindre, ce qui doit nous permettre d'améliorer l'excédent de gestion courante, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, d'environ 800 000 euros.

Alors, les recettes courantes augmentent d'abord parce qu'il faut constater que les produits de la fiscalité directe locale sont réévalués à hauteur d'1 370 000 euros. Je vous fais grâce du résultat par lequel on arrive à ce million et 370 000 euros supplémentaires, mais il faut constater que cette année 2021 est une première année de refonte de la fiscalité locale et notamment de la fiscalité concernant les impôts de production. Donc, il y a des moins à certaines lignes et des plus à d'autres. Et puis, il faut constater également que les dotations de l'Etat sont revues à la hausse par rapport à ce que l'on avait envisagé initialement de 320 000 euros. Et puis, il faut constater également, par contre, que les recettes d'activités sont en baisse globale attendue par rapport à ce qu'on avait voté en 2021. On vous propose donc d'ajuster le montant à la baisse de 500 000 euros, notamment il faut constater que les équipements tels que le Coliseum et le Nautilus sont impactés du fait qu'ils n'ont pas eu de recettes durant cette première partie de l'année pour la raison que l'on connaît tous, qui est celle du coronavirus. Il faut constater par contre que le zoo, lui, eh bien, malgré cette crise du coronavirus, a pu présenter pour 2021 des résultats qui sont au-delà de ce

qui était attendu au moment où on a monté le budget, ce qui nous permet d'augmenter les recettes de 200 000 euros, les recettes attendues pour le zoo par rapport à l'inscription budgétaire initiale. Voilà donc pour l'ajustement des recettes.

Concernant l'ajustement des dépenses, eh bien, les dépenses, elles, elles augmentent de 3 200 000 euros et il faut constater que la très grande partie de ces dépenses, eh bien, proviennent de l'augmentation des dépenses de personnel qui elles-mêmes proviennent de l'augmentation des personnels de la Ville d'Amiens dont vous savez que la Ville d'Amiens nous les rembourse évidemment à due concurrence, à l'euro près, ce qui explique d'ailleurs, eh bien, que le montant d'augmentation de nos recettes soit supérieur à 4 millions d'euros, puisqu'il y a 3 millions d'euros qui proviennent précisément de la Ville d'Amiens pour couvrir les dépenses de ces personnels qui sont, vous le savez, payés par la Métropole. On doit souligner un certain nombre d'ajustements dans le détail desquels je ne rentre pas. Éventuellement, je pourrais répondre aux questions que vous vous poseriez. On doit simplement constater une augmentation de 180 000 euros pour la contribution obligatoire, notamment au Pôle du Grand Amiénois que vous évoquiez il y a un instant.

Et puis enfin, eh bien, il faut ajouter que nous proposons de diminuer de 1 200 000 euros la participation d'équilibre que nous avons initialement votée pour le budget annexe transports. On va voir en effet que ce budget annexe transports est dans une situation un peu différente de celle qui avait été prévue au moment où l'on a voté le budget 2021. Et ce million 200 000 euros que nous proposons de ne pas verser au budget transports, au budget annexe transports, eh bien, nous proposons de les verser pour partie (350 000 euros) au budget annexe crématorium et puis au lotissement Camon, mais je le précise : ce n'est pas un lotissement d'habitations, comme chacun le sait ; c'est bien un lotissement d'activités de la zone d'activités de Camon, pour 870 000 euros, avec comme objectif, puisque cette zone d'activités, on arrive désormais à son aboutissement, de pouvoir clôturer ce budget annexe lors du prochain exercice budgétaire, c'est-à-dire en 2022.

Cela nous amène, si vous suivez dans les propositions qui vous sont faites, à constater que l'annuité de la dette est réduite de 520 000 euros, ce qui nous amène à une annuité totale, donc ce que nous allons rembourser au titre de la dette pour cette année 2021, à 21 380 000 euros.

Voilà donc pour la question du fonctionnement.

Concernant les investissements, eh bien, assez classiquement, il s'agit à cette période de l'année, eh bien, d'ajuster nos recettes et surtout nos dépenses à la réalité de l'exécution des opérations. Ce qui nous amène à augmenter nos recettes d'1 800 000 euros et par contre de diminuer les autorisations de programme de 13 millions d'euros. Si vous le permettez, je ne rentre pas dans le détail, car ce détail vous a été donné dans le rapport de présentation de cette délibération. Bien entendu, je suis ouvert aux questions que vous pourriez poser.

Concernant les budgets annexes, deux remarques. D'abord, le budget annexe transports, je l'ai évoqué tout à l'heure, pour souligner que nous avons pu baisser la subvention d'équilibre que nous avons prévu initialement de verser à ce budget. Nous avons pu, enfin il peut, je peux vous proposer de la baisser d'1 200 000 euros au regard de cet élément nouveau qui est, d'une part, ce que nous connaissons, c'est-à-dire la perception d'une recette, d'une avance remboursable de pratiquement 5 millions d'euros, mais aussi et parce que c'est un élément nouveau et intéressant, et plutôt favorable, qui est que le versement mobilité finalement ne va pas baisser autant que ce que nous pouvions craindre et qu'il est donc proposé de le réajuster en augmentation par rapport à l'inscription initiale de 750 000 euros. Voilà donc pour des bonnes nouvelles concernant ce budget annexe transports.

Je ne souhaite pas rentrer dans le détail, sauf si des questions étaient posées, sur les autres budgets annexes. Simplement, tout de même souligner le budget annexe déchets ménagers dont les dépenses sont prévues, si vous en êtes d'accord, pour augmenter de 2 310 000 euros avec notamment un ajustement sur les dépenses de collecte pour 1 600 000 euros et une augmentation de 560 000 euros pour faire face aux dépenses de traitement des déchets.

Voilà donc les différents éléments saillants qu'il me semblait important de vous signaler. Je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci, Benoît MERCUZOT. J'ouvre le débat sur ce poste. Y a-t-il des intervenants ? Oui, je vous en prie. La parole à... Alors, vous avez interverti là. Allez-y. Un micro pour...

M. VOULMINOT : Oui, on est bien ensemble. Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Conseillers, le premier budget de ce mandat se caractérise par un fonctionnement qu'on va qualifier au fil de l'eau, avec un certain nombre de contradictions. Alors, notre groupe avait exprimé plusieurs observations lors du DOB, puis lors du budget primitif, et dernièrement lors de la décision modificative, la première. Alors, nous vous rappelons donc là nos observations, pas seulement pour nous satisfaire de nos prédictions, mais aussi pour nourrir le débat.

Alors tout d'abord, on note que l'argumentaire tenu lors du vote du budget primitif était faux. Le président et son vice-président estimaient, en ayant connaissance de l'ensemble des dispositifs prévus par la loi de finances, que les recettes de l'Etat allaient encore baisser. Or, bonne nouvelle : le bilan est positif de plus d'1,5 million d'euros. Cette sous-estimation est dommage, car elle réduit les marges de manœuvre pour les services. Dans le DOB, vous aviez prévu une non-augmentation des dépenses du personnel. Puis, lors du vote du budget primitif, une diminution de 700 000 euros. Et vous êtes finalement contraints à desserrer le corset vu la tension dans les services soulignée en Commission, et ceci, nous semble-t-il, bien tardivement. Mais là encore, nouveauté du BS : plus de 3 millions de dépenses de personnel sont refacturées à la Ville d'Amiens et uniquement à la Ville d'Amiens. Cela rappelle le transfert de 3 millions découvert l'année dernière dans des documents d'orientations budgétaires. À chaque fois, vos décisions rabotent les finances communales. On en est donc maintenant à 6 millions pris à la Ville d'Amiens.

Lors du budget primitif, vous annonciez l'ouverture prochaine d'un dialogue social pour la refonte du régime indemnitaire. Vous prévoyiez 1,5 million à cet effet. Qu'en est-il concrètement ? Parce qu'aujourd'hui, la seule évolution coûterait 17 100 euros par an et qui seront compensés par des économies de services, disait l'adjoint municipal, pour la brigade de soirée et de nuit de la police municipale.

Alors ensuite, nous ne pouvons regretter que votre choix d'annuler 50 000 euros de crédits d'animations d'été non réalisées. Nous ne pouvons aussi que regretter une nouvelle fois le peu de soutien pour le Pôle des arts du cirque ou pour les aides à la culture maraîchère (20 000 euros seulement). Nous n'avons pas les mêmes priorités pour notre territoire.

Alors, ce budget supplémentaire confirme un premier budget, on dira, inconséquent pour les agents qui sont les premiers de corvées et pour les habitants, usagers de nos services.

Il nous semble que votre méthodologie est déraisonnable, à savoir afficher des niveaux d'investissement illusoire au vu des capacités de notre métropole, pardon, de ne pas faire de choix, sauf pour des dépenses qui sont plus de spectacle que de service. On reverra le cas du bus à haut niveau de service tout à l'heure. C'est une fuite en avant permanente. Or, la Métropole n'en a plus les moyens. Cela avait été souligné par votre majorité dans cette assemblée. Sa situation financière est tendue. L'annuité de la dette reste élevée : 21,38 millions d'euros. Et votre excédent

de gestion courante est de 22,13 millions. Il diminue. Votre équilibre est sur le fil du rasoir. On est à deux doigts ou un doigt et demi du seuil d'alerte.

Alors, très rapidement sur les budgets annexes, les transports : la subvention du budget principal est réduite, Monsieur MERCUZOT l'a dit, d'1,2 million d'euros, soit précisément l'inverse de ce que vous aviez annoncé au BP et lors ~~de~~ ~~la~~ DM1. Là encore, permettez de souligner cet aller-retour contradictoire. Nous ne pouvons que regretter ce choix qui se traduit par une baisse des capacités d'exploitation et manifestement la promesse de la gratuité du bus du mercredi n'est pas encore à l'ordre du jour. Les recettes non perçues pour le BHNS sont de près de 3 millions d'euros. Son coût n'en finit donc pas de s'alourdir. Vous supprimez des crédits pour l'achat de matériel roulant, des véhicules de service, d'études sur les déplacements, d'aide et d'informations voyageurs. Vous opérez une réduction de la qualité des conditions de travail et du service rendu aux usagers.

Sur l'eau, le budget supplémentaire n'est pas au niveau de l'objectif. Vous financez les 7 millions d'investissement annoncés pour les canalisations d'eau potable par une augmentation du prix pour les usagers, une recette de 2 millions de plus pour la collectivité. Or, on s'aperçoit que l'investissement est un peu moins élevé que prévu et surtout pas suffisant compte tenu de leur état. Alors, vous connaissez notre position : plutôt que de faire les poches de tous les usagers, nous préférons rendre les 10 premiers mètres cubes gratuits et une augmentation seulement pour les inciter à la réduction des mésusages.

Et dernièrement, pour les déchets ménagers, pour le budget annexe, votre promesse de 7 millions de dépenses d'opérations nouvelles n'est pas tenue. Le chiffre est de 5 millions. Nous regrettons également la réduction d'investissements pour l'acquisition de conteneurs, de bennes à ordures et de véhicules, ainsi que des travaux en déchetterie. Vous avez décidé de réduire l'emprunt de 3,6 millions. C'est une erreur alors que les taux étaient très bas et que la gestion des déchets et le recyclage est un secteur d'avenir qui aurait dû faire partie de vos priorités.

Nous voterons contre.

M. GEST : Merci. D'autres interventions ? Non. Eh bien, je vais donner la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci, Monsieur le Président. Je dois dire que j'ai du mal à saisir pas mal de vos propos. Comment faire ? D'abord peut-être, si vous me le permettez, de rectifier quelque chose qui relève évidemment d'un malentendu, mais d'un malentendu qui pour moi est grave parce que cela prouve vraiment une incompréhension globale des mécanismes des rapports entre la Ville et la Métropole. Vous dites : au fond, c'est encore vers la Ville d'Amiens qu'on se tourne pour demander un remboursement. Mais attendez ! Pardonnez-moi ! D'abord, la Ville d'Amiens est la seule commune de l'agglomération qui a une administration unique avec la Métropole, d'accord. Or, par ailleurs, la Ville d'Amiens a des personnels, a des personnels qui ne travaillent que pour elle. La compétence « enfance », par exemple, la compétence scolaire, la compétence de police municipale, est exclusivement municipale. Et donc, il est évident que lorsque des agents travaillent pour la Ville d'Amiens, s'ils sont payés par la Métropole, ce qui est le cas, il faut évidemment que la Ville d'Amiens en rembourse 100 % de la charge à la Métropole. Sinon, vous procédez à un transfert de la Ville d'Amiens vers les autres communes, ce qui serait absolument injustifié. Et donc, quand on dit que la charge du personnel de la Ville d'Amiens augmente de 3 millions, c'est la charge de personnel de la Ville d'Amiens propre aux compétences amiénoises et c'est donc la stricte logique et la stricte égalité. On ne peut pas faire autrement. On ne peut pas faire autrement et ce n'est pas que la Ville d'Amiens donne à la Métropole ; c'est simplement qu'elle rembourse à la Métropole la charge que la Métropole prend à sa place.

Vraiment je me permets d'insister parce que c'est important de comprendre le mécanisme. Ce mécanisme est fondamentalement important parce que sinon nous aboutissons à des doublons entre la Ville et l'Intercommunalité. C'est précisément ce que depuis maintenant très longtemps, et à l'initiative de Gilles DE ROBIEN, il a été évité de faire dans cette Intercommunalité, éviter qu'il y ait deux administrations. Mais forcément, pour éviter cela, il faut naturellement que la Ville d'Amiens prenne à sa charge non seulement une partie du personnel qui est mutualisé. Je vais prendre le personnel qui est en charge des voies, de l'entretien des voies. Il y a des voies métropolitaines et il y a des voies communales. Il est donc logique que la Ville d'Amiens participe au remboursement d'une partie de ce personnel qui s'occupe des voies. Mais il y a par ailleurs du personnel qui ne travaille que pour la Ville d'Amiens et ces 3 millions ou 2 910 000 euros en font strictement partie. Donc, vous ne pouvez pas dire, comme vous l'avez indiqué, sans doute par incompréhension du mécanisme, que c'est encore vers la Ville d'Amiens qu'on se tourne et qu'on aurait dû se tourner vers l'ensemble des communes. Vraiment, je vous le garantis : on pourra reprendre ce mécanisme-là si vous le souhaitez en Commission des Finances, mais vraiment on ne peut pas dire ce que vous avez dit.

Par ailleurs, sur le reste, j'ai du mal à comprendre la logique globale de votre propos. Vous dites à la fois qu'il y a une fuite en avant. Ah bon ?! Mais où est-elle ? Où est-elle, la fuite en avant, dès lors que cette décision modificative propose précisément d'augmenter l'excédent de gestion courante ? S'il y avait une fuite en avant, il y aurait, j'imagine, une augmentation des dépenses de fonctionnement et une diminution des recettes de fonctionnement. Donc, une rétractation de l'excédent de gestion courante. Là, on est exactement dans l'inverse.

Et puis, vous nous dites à la fois que l'on investit trop sur le budget principal et en même temps vous nous reprochez de réduire l'investissement sur l'eau. Enfin je vous rappelle que l'eau, par exemple, c'est un budget qui doit s'équilibrer par le prix que l'on perçoit auprès des usagers. Alors, on peut discuter du mode de tarification bien entendu. Cela fait partie des débats. Mais le fait qu'un certain nombre d'investissements n'aient pas été réalisés en 2021 ne signifie pas qu'ils ne seront pas réalisés en 2022, puisque de toute façon on sait très bien qu'il faut réaliser des investissements importants sur les canalisations.

Et par ailleurs, nous reprocher de ne pas avoir emprunté, c'est quand même assez curieux du point de vue d'une gestion saine parce qu'emprunter pour financer des travaux qu'on n'a pas payés, cela veut dire avoir un surplus de trésorerie pour lequel on va payer des intérêts, mais pour lequel on ne percevra pas d'intérêts puisqu'on ne peut pas placer notre argent qui serait stocké sur notre compte. Donc vraiment, c'est au contraire de saine gestion que d'attendre que les dépenses soient engagées pour emprunter parce que sinon on perd de l'argent.

Voilà pour quelques éléments, mais en tout cas je me permets d'insister sur le mécanisme du personnel. Il est fondamental. Il est très intelligent. Il est porté par cette collectivité depuis maintenant 15 ans au moins et pratiquement depuis les débuts de la collectivité, et c'est fondamental et qu'il n'y ait pas de méprise, de malentendu sur cet élément-là. Je vous remercie.

M. GEST : Merci, Benoît MERCUZOT. Juste ajouter quelques mots à votre endroit, Monsieur VOULMINOT, et ne le prenez pas mal parce que ce n'est pas du tout l'intention de vous blesser dans les propos que je vais vous tenir. Mais manifestement, comme vient de l'expliquer Benoît MERCUZOT s'agissant des crédits du personnel municipal, il y a quelque chose que vous n'avez pas encore bien maîtrisé. Cela n'a rien d'infamant d'ailleurs. Vous êtes encore un élu récent. Mais n'hésitez pas à poser des questions en Commission des Finances sur ce sujet-là, sur ces sujets, s'il y a des incompréhensions. Le système que... comment dirais-je... Benoît vient de réexpliquer existe depuis la naissance quasiment du district ou en tout cas d'Amiens Métropole, et donc il n'y a absolument aucune curiosité là-dedans et d'ailleurs, la semaine dernière, dans les comptes de la

Ville d'Amiens, vous avez pu vérifier qu'il y avait une augmentation des dépenses de personnel de la Ville d'Amiens sur certains postes bien définis, notamment liés à des encadrements nécessaires pour les centres de loisirs, par exemple. Donc, c'était déjà dans le budget supplémentaire de la Ville d'Amiens la semaine dernière. Donc, n'hésitez pas ! Encore une fois, cela n'a rien d'infamant. C'est logique qu'on pose des questions et cela évite après de prononcer des choses qui sont vraiment complètement à côté, pardonnez-moi de vous le dire.

Deuxième chose : vous dites : « Amiens Métropole n'en a pas les moyens, n'en a plus les moyens, d'investir », ben cela, vous le verrez le mois prochain. Nous avons travaillé sur le programme prévisionnel des investissements avec bien sûr les services, l'exécutif. C'est son rôle. Et nous avons également fait un certain nombre de réunions avec les maires des communes de l'agglomération et en même temps que l'on discutait du programme prévisionnel des investissements, on parlait aussi du pacte financier et fiscal qui est ce qui va, le mois prochain, être présenté et voté, et qui bien évidemment ne pouvait pas être présenté avant un vote de la PPI parce que cela n'aurait pas de sens. Il faut d'abord savoir ce que l'on veut faire avant de savoir ensuite comment on va le faire. Mais on a réfléchi sur les deux en même temps bien évidemment. Donc, dire que la Métropole n'en a pas les moyens, c'est faux. Vous le verrez le mois prochain. Par ailleurs, ce qui est sûr, c'est que le point suivant, qui est le programme prévisionnel des investissements, montre que nous avons, comme cela avait été prévu, comme cela a été annoncé des dizaines de fois, réduit le montant des investissements parce que dans le mandat précédent nous avons fait un effort considérable. Donc, vous verrez le mois prochain. Il vous appartiendra de vous positionner sur le pacte financier et fiscal. Vous verrez comment nous envisageons bien sûr de financer ces investissements. Puis nous le verrons bien sûr dans le vote du budget tout début février.

Enfin, une dernière chose : vous avez à plusieurs reprises évoqué le fait que nos prévisions n'étaient pas bonnes. Oui, des prévisions, comme leur nom l'indique, cela peut ne pas se vérifier. Et s'agissant des recettes concernant les transports, effectivement, on avait toutes les raisons de craindre en début d'année 2021 que le montant du versement dit mobilité maintenant, avant cela s'appelait transport, diminue puisque la méthode de calcul nous laissait penser qu'il y aurait une diminution sensible vu le nombre de salariés placés en chômage partiel dont on imaginait qu'il ne donnerait pas la même rentrée fiscale que ce que l'on avait prévu. Eh bien, on n'a qu'à se réjouir du fait que, bien sûr, justement, cette prévision ne se soit pas vérifiée. Moi, je m'en réjouis. Cela étant, vous verrez aussi dans les budgets transports qui seront votés au mois de février que nous avons maintenant à prendre en compte le renouvellement du parc de bus anciens. Et donc, je peux vous assurer que dans le budget transports, il y aura beaucoup de crédits justement destinés à cela et donc on sait très bien comment on va utiliser l'argent du versement transports et par ailleurs des tickets et des abonnements qui sont pris. Donc cela aussi, vous pourrez le vérifier le moment venu.

Voilà. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, M. DESCHAMPS, M. METAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme VAGNIEZ, Mme DESBUREAUX, M. BAIS et Mme NOUAOUR ont voté contre.

**10 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES. BUDGET PRINCIPAL. BUDGETS ANNEXES
ECOPOLIS, TRANSPORT ET DECHETS MENAGERS.**

M. MERCUZOT : Il s'agit effectivement, dans ce point 10, d'admettre en non-valeur... pardonnez-moi... des titres de recettes sur le budget principal, sur les budgets annexes Ecopolis, Transport et Déchets Ménagers, ainsi que d'accepter quelques remises gracieuses.

En effet, certains titres de recettes émis par l'ordonnateur ne peuvent être recouverts par le comptable. La Trésorerie du Grand Amiens fait ainsi état des créances constatées au cours des années 2013 à 2020 et pour lesquelles elle demande précisément l'admission en non-valeur, correspondant, par exemple, aux sommes dont les débiteurs sont partis sans laisser d'adresse, à l'étranger, sans domicile fixe, ou encore mal identifiés, sans ressources suffisantes, et pour lesquels la saisie a fait l'objet d'un procès-verbal de carence.

Il est donc proposé d'approuver l'admission en non-valeur d'un montant global de 66 276,55 € répartis sur les budgets listés que j'ai mentionnés tout à l'heure, en rappelant naturellement que l'annulation n'éteint pas les créances. Il faut à ce titre signaler un montant de non-valeur de 23 117 € arrondi, soit 35 % du total du montant présenté, qui correspond à une créance dans le cadre d'un litige de l'occupation sans titre du restaurant de l'aérodrome, laquelle avait été condamnée, mais la somme n'a pas pu être recouvrée auprès de son mandataire liquidateur en raison de la clôture pour insuffisance d'actif. Enfin, deux remises gracieuses sont proposées sur le budget principal pour solder deux indus de paie pour un montant total de 6 239,94 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.

M. MERCUZOT : Comme pour le dossier précédent, certaines créances rattachées aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement des années 2007 à 2021 n'ont pas pu être recouvrées. Il est donc proposé d'admettre ces sommes en non-valeur qui sont détaillées dans la délibération, et le montant de ces sommes s'élève à 212 699,22 € au total (111 038,58 € pour l'eau et 101 660,64 € pour l'assainissement).

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**12 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2022-2026. BUDGET PRINCIPAL.
APPROBATION.**

M. GEST : C'est la programmation pluriannuelle des investissements, c'est-à-dire cette volonté que nous avons de passer au-delà de l'annualité budgétaire pour se projeter à 5 ans dans les investissements que nous envisageons de faire en entamant, en mettant en valeur des autorisations de programme et par ailleurs les crédits de paiement nécessaires.

Je répète ce que j'ai indiqué il y a quelques instants : il n'y a aucune surprise dans le fait que nous ayons décidé de baisser le montant des investissements par rapport à ce qui a été fait dans le mandat précédent. Le mandat précédent, il fallait relancer la Ville et l'Agglomération. Il fallait donc maintenir un niveau d'investissement extrêmement conséquent et exceptionnel, car je pense pouvoir dire qu'il n'y en a jamais eu à ce niveau dans l'histoire d'Amiens Métropole et du district. Il

se trouve qu'on savait très bien qu'il faudrait revenir à des sommes respectables, mais plus en conformité avec les moyens qu'aurait la collectivité dans les années qui viennent et par ailleurs de faire en sorte de ne pas avoir davantage recours à l'emprunt, et donc c'est la raison pour laquelle effectivement nous avons dû, au cours des différentes réunions que j'évoquais il y a quelques instants, faire des arbitrages, de nombreux arbitrages, parce que cela ne manquait pas de propositions et d'idées venant des services mais aussi des élus en responsabilité et donc il a fallu faire des choix.

Je souhaite que tout le monde comprenne bien qu'un niveau d'investissement important est effectivement, de mon point de vue, totalement indispensable pour plusieurs raisons.

La première raison, c'est qu'il ne faut jamais oublier que quand une collectivité, que ce soit la nôtre ou d'autres, investit, cela signifie qu'elle donne de l'activité et donc qu'elle contribue à créer ou à maintenir des emplois. Et je peux vous dire que ce n'est pas complètement étranger à cette façon de faire si nous avons, pendant le mandat précédent, diminué le niveau de demandes d'emploi de manière plus importante encore que la baisse du niveau national.

Deuxième raison : je pense que notre souci, c'est toujours d'accroître l'attractivité de l'agglomération parce que c'est comme cela que l'on provoque de l'intérêt de la part de gens qui veulent venir y habiter, de la part de gens qui veulent y venir étudier, de la part d'autres citoyens qui veulent venir tout simplement en touristes. Ces gens-là ont besoin d'avoir des motivations pour venir ici plutôt qu'ailleurs. Et donc, l'attractivité, c'est toujours ce que nous souhaitons atteindre pour justement faire que des décisions d'investissement justifient pleinement une aspiration à venir dans notre agglomération. Et je voudrais aussi au passage dire que ce n'est pas le fait de la Ville d'Amiens ; c'est le fait de l'ensemble de la population de toutes les communes de l'agglomération. Les services, les possibilités offertes par l'agglomération et notamment, parce qu'il en est ainsi, dans sa ville phare, sont utiles à l'ensemble des habitants et sont attendus ou utilisés par l'ensemble des habitants de la métropole et voire au-delà. Et donc, tout cela fait que nous avons souhaité aussi maintenir un niveau d'investissement important.

Et enfin, avant que Benoît MERCUZOT nous en donne la teneur, je voulais indiquer que nous avons voulu aussi mettre un accent particulier cette fois-ci sur l'entretien de notre patrimoine. Nous avons beaucoup souffert, dans le mandat précédent, de la qualité malheureusement fort mauvaise de nombre d'équipements que nous avons été amenés à réhabiliter ou en tout cas à sensiblement améliorer. Nous sommes ici, au Coliseum, par exemple, dans un lieu où nous avons dû investir 7 millions d'euros. C'était simplement pour remettre à niveau les équipements. Notre responsabilité d'élu, comme la responsabilité d'une famille, c'est de maintenir la qualité de son patrimoine et c'est quelque chose dont vous pourrez vérifier, au travers de l'ensemble de la PPI, auquel nous avons souhaité donner une importance particulière dans les années qui viennent.

Voilà les quelques mots d'introduction que je voulais vous indiquer et Benoît MERCUZOT va maintenant présenter la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026.

M. MERCUZOT : Je vous remercie. Je voudrais dire en préambule deux choses. D'abord que je vais essayer d'être le moins long possible, mais tout en présentant de façon assez complète, et du coup je me demande si en vous disant cela, je vous rassure ou je vous inquiète. On le verra. Et puis vous me permettrez également de remercier Sébastien CAPRON, le directeur du service des finances, et avec lui l'ensemble des services qui ont travaillé non seulement pour la mise en forme de ce document, mais également sur le travail concernant cette programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2022-2026.

Pour la présenter et pour mieux l'appréhender, eh bien, je vous propose de faire cela en trois étapes. D'abord, de la comparer, d'une certaine façon de savoir d'où l'on part, en reprenant quelques chiffres essentiels de la PPI qui vient de se terminer. Nous verrons en quoi cette PPI apporte une stratégie globale d'investissement et puis je tâcherai de la présenter au travers de deux angles différents : d'abord par nature et puis ensuite par politique publique.

Concernant le bilan de la PPI 2016-2020, vous voyez, et Alain GEST vient de le souligner, cette dernière PPI a été particulièrement abondante avec une charge nette, c'est-à-dire l'ensemble de nos dépenses d'investissement diminuées des recettes que nous avons reçues de nos partenaires, qui se monte, pour l'ensemble de nos budgets, à 391 millions d'euros et avec une charge nette pour le budget principal, vous le voyez, de 240 millions d'euros. Évidemment j'arrondis un tout petit peu les chiffres. Ce qui fait que sur le budget principal, eh bien, nous avons eu une charge nette moyenne chaque année de 48 millions d'euros, ce qui est très supérieur à ce qui avait été fait les années précédentes, et nous avons obtenu, et je tiens à le souligner parce que cela veut dire aussi que les services travaillent particulièrement bien, un taux de cofinancement de nos investissements particulièrement important (26 %) et vous voyez que cela a représenté 83 millions d'euros pour cette période 2016-2020.

Voilà la manière dont ces investissements se sont répartis par délégation. Juste une remarque : je ne vais pas évidemment commenter chacune des délégations. Ce serait vraiment très fastidieux. Vous pouvez vous dire : mais c'est quand même curieux qu'on trouve une charge nette de 20 500 000 euros pour les ressources humaines et l'administration générale. Il s'agit en réalité, eh bien, de sommes qui, par exemple, ont été consacrées aux investissements en matière d'immobilier ou en matière d'informatique ou encore pour l'achat des différents engins dont nos services ont besoin pour travailler. Voilà. Je ne commente pas l'ensemble des chiffres, d'autant qu'ils apparaissent sous une forme différente, mais c'est bien évidemment les mêmes chiffres que l'on retrouve, la forme bien connue du camembert, qui nous permet de constater, eh bien, que l'entretien et l'usage des espaces publics, l'habitat et les rénovations urbaines, la mobilité, la culture et le patrimoine et le sport, se sont taillé, si vous me permettez l'expression, la part du lion dans cette PPI précédente. Et d'ailleurs, il est intéressant de constater qu'en dix opérations, eh bien, nous avons consommé pratiquement 60 % de la PPI du budget principal. Je vous laisse regarder ce Top10 des opérations d'investissement financées sur le budget principal et vous voyez que dix opérations retiennent 151 millions d'euros, ce qui est évidemment très conséquent.

Voilà donc pour ce focus rapide, mais qui nous permet de savoir d'où l'on part et qui va nous permettre, je l'espère en tout cas, de mieux appréhender la PPI telle qu'elle vous est proposée ce soir. La PPI constitue une stratégie globale d'investissement parce qu'effectivement il s'agit, en votant le document tel qu'il est présenté ce soir, eh bien, d'établir une stratégie et de faciliter le pilotage de cette stratégie. Alain GEST l'a indiqué tout à l'heure : la question du gros entretien de notre patrimoine trop longtemps délaissé de manière classique par notre collectivité, comme par l'ensemble des collectivités, a fait l'objet d'une attention toute particulière dans les chiffres qui vont vous être proposés ce soir, de façon à ce que notre patrimoine arrête de se dégrader petit à petit, d'année en année, au point que quand il est trop tard pour réagir, eh bien, nous n'avons pas d'autre moyen que de déconstruire un équipement public pour en reconstruire un, et tout cela évidemment se fait à grands frais.

La stratégie d'investissement a été construite au travers de ces deux priorités qui vont nous guider durant tout ce mandat : d'abord la transition écologique en facilitant et en investissant dans la rénovation énergétique des bâtiments, mais également dans la diminution des énergies dont nous avons besoin pour fonctionner, par exemple au travers de la modernisation de l'éclairage public, mais également le deuxième pilier de cette politique, c'est l'attractivité du territoire métropolitain. Alain GEST l'a souligné tout à l'heure : l'attractivité qui doit pouvoir se décliner dans toutes ses

dimensions, à la fois l'attractivité économique et touristique, les deux vont naturellement de pair, mais également l'attractivité par la qualité de vie au regard des politiques qui sont menées au service des habitants de notre territoire. Il faut souligner de ce point de vue que ce qui vous est présenté ce soir, et notamment du point de vue des chiffres parce qu'ils sont évidemment fondamentaux, eh bien, s'appuie sur un certain nombre de considérations. D'abord, ils vous sont présentés parce que budgétairement ils sont soutenables. Il faut préciser d'ailleurs que les projets, les idées, les propositions d'investissement étaient initialement bien plus importants que les quelque 175 millions d'euros, plus précisément 186 millions d'euros en charge nette, qui vont vous être proposés. C'était au total 680 millions d'euros qui étaient posés sur la table et parmi lesquels il a fallu faire un tri. Il a fallu choisir en fonction des priorités. Evidemment que ces priorités sont calibrées également en fonction du besoin réel de la collectivité. Il ne sert à rien de surinvestir dans un équipement, de surinvestir, alors que cet équipement sur lequel on aurait surinvesti, eh bien, n'apportera pas de service supplémentaire à la population.

Je l'indiquais tout à l'heure : il faut que l'on soit vigilants pour optimiser, comme on l'a fait lors de la PPI précédente, les recettes que l'on pourra obtenir de nos cofinanceurs et il faut souligner que cette PPI va se développer dans le contexte particulier du plan de relance tant au niveau national qu'au niveau européen, et qu'il faut évidemment en tirer tout le bénéfice possible.

Et puis enfin, il s'agit évidemment de construire une PPI qui n'augmente pas nos charges de fonctionnement et une PPI qui préserve l'avenir et permette de développer les services offerts à la population. Cette PPI a été construite, vous le voyez, à l'image d'une pyramide. On a commencé, parce qu'il était nécessaire de procéder comme cela, par lister l'ensemble des opérations sur lesquelles des engagements avaient déjà été pris. Ce sont notamment les engagements concernant les ZAC, les zones d'activités concernée, concertée, pardonnez-moi, ou encore les opérations de l'ANRU, de l'Agence nationale de rénovation urbaine. Nous avons, dans un deuxième temps, posé les opérations de gros entretien dans notre patrimoine. Vous voyez bien que cela a été une de nos priorités. Et puis ensuite, nous avons posé les opérations emblématiques du mandat et puis nous avons posé quelques opérations potentielles pour lesquelles, je tiens à le souligner, eh bien, nous aurons une clause de revoyure dans deux ans. D'abord, quand on y verra mieux du point de vue de la mise en œuvre effective des différents plans de relance et puis que nous y verrons plus clair également non seulement sur le contexte financier et budgétaire national, mais également du point de vue de l'avancement des différentes opérations qui auront pu être engagées durant les années 2022 et 2023.

Alors, venons-en aux chiffres très précisément. Vous voyez que globalement ce qui vous est présenté ce soir prévoit des dépenses globales de 293 millions d'euros pour des recettes de 79 millions d'euros, ce qui ferait une charge nette de 214 440 000 euros. Mais cela, c'est pour l'ensemble des opérations posées. Mais sur la période qui nous intéresse, eh bien, nous arrivons à une charge nette, vous le voyez, de 186 millions d'euros. Alors, pourquoi distinguer deux périodes ? Et pourquoi dire au fond, eh bien, pourquoi d'ores et déjà prendre des options, prendre des décisions qui vont impacter la période au-delà de notre mandat ? Eh bien, tout simplement parce que ce sont les opérations qui l'exigent. Les opérations telles que les ZAC, par exemple, sont des opérations qui se déroulent au bas mot sur 10 à 15 ans et donc, les opérations, par exemple, sur ZAC Gare la Vallée qui est une des opérations sans doute les plus conséquentes, les plus importantes en termes de développement qui est mené par notre collectivité depuis au moins 10 ans, eh bien, va continuer à se prolonger au-delà de 2026 et la sincérité budgétaire nous amène à poser les engagements pris au-delà de notre mandat, au-delà de 2026. Il en va de même, et je n'insiste pas plus, pour les opérations de rénovation urbaine dont on sait qu'elles prennent toujours beaucoup plus de temps à être mises en œuvre que ce qui est initialement envisagé. Mais il est important, pour pouvoir les engager, eh bien, que précisément des engagements soient pris par un ensemble de partenaires et nous ne pouvons pas manquer de nous engager et dès lors que nous

sommes engagés, eh bien, il est impossible, quelles que soient les considérations autres, de nous désengager par la suite.

Voilà donc pour les chiffres et, vous le voyez, ils sont particulièrement conséquents et, vous le voyez aussi, nous prévoyons un niveau de recettes équivalent, voire même un tout petit peu supérieur, j'espère même qu'on pourra faire mieux au regard des plans de relance, un niveau de recettes de pratiquement 27 %. On était à 26,5 % lors de la PPI précédente.

Alors, pour présenter les opérations, eh bien, je vous propose de choisir deux angles, de retenir deux angles. Le premier angle, c'est de présenter les opérations selon leur nature, selon qu'elles concernent des projets individualisés, des politiques globales ou ce que j'appelle, pour aller vite, mais les financiers n'aiment pas cela du tout et notamment notre bien-aimé directeur des finances sursaute à chaque fois que j'emploie le terme. Donc, qu'il me pardonne pour ce soir : la notion d'enveloppe. J'y reviens dans un instant. Et puis, le deuxième angle par lequel nous évoquerons cette programmation pluriannuelle des investissements, cette fonction de la politique menée en fonction des priorités politiques et de leur déclinaison.

Concernant donc la PPI par nature des opérations, il y a d'abord des projets individualisés, c'est-à-dire dans ce qui va être présenté un certain nombre d'opérations dont on sait qu'elles vont concerner tel et tel objets pour parler comme cela. Ces objectifs individualisés représentent, en arrondi, 76 millions, soit 29 % des montants programmés. Cela concerne, par exemple, le projet de Plateforme des images et de la création, les investissements sur le zoo, le musée, la Maison de la Culture, le Zénith. Je vous laisse lire ; vous savez lire aussi bien que moi. Il y a également des opérations exceptionnelles telles que le financement auquel nous allons participer du barreau TGV Creil-Roissy, mais également des opérations qu'il faut bien mener pour assurer la pérennité et prévoir les travaux à réaliser lors de la prochaine PPI sur le pont Barni. Et puis, il y a des équipements classiques mais qui sont individualisés parce qu'on sait que d'ores et déjà il y a des opérations à prévoir pour répondre aux attentes de la population. Il y a le renouvellement ou la mise en place de terrains synthétiques, la reconfiguration de la halle Atlantique et puis, vous le voyez, la médiathèque, la construction de la médiathèque à Etouvie ou encore d'un équipement culturel à Camon ou encore de la médiathèque de Boves. Voilà pour les projets individualisés : 29 % des montants programmés.

Ensuite, 94 millions d'euros, soit environ 35 % des montants programmés dans cette PPI, concernent des politiques globales, des politiques touristiques, d'enseignement supérieur, d'innovation, mais aussi concernent la politique que nous menons dans les ZAC et donc les financements pour l'équilibre de ces ZAC, ou encore les investissements que nous devons impérativement réaliser, notamment pour améliorer notre sécurité informatique. Et puis, je les ai déjà évoqués mais c'est important, vous savez bien, pour notre collectivité, les montants qui sont programmés en matière de politique de la ville. Ces politiques globales correspondent à 35 % des montants programmés.

Et puis enfin, plus de 94 millions d'euros (94,5 millions d'euros), 36 % des montants programmés, sont précisément ce que, par facilité, j'appelle les enveloppes. Ce sont au fond toutes les sommes qui ont vocation à être individualisées au fur et à mesure de la déclinaison de la programmation des investissements. C'est-à-dire que chaque année, nous aurons à voter dans le budget et au fur et à mesure de leur programmation, les investissements qui seront votés, qui seront réalisés. Et ce qu'il est important de souligner, c'est que ces investissements seront choisis en fonction du débat, de la discussion et de la proposition qui aura été réalisée dans chacune des quatre communautés qui composent notre communauté d'agglomération. C'est important parce qu'on voit bien que 36 % des montants programmés doivent encore faire l'objet d'un débat et seront à la décision de tous, et donc notamment de l'ensemble des membres de l'agglomération et notamment de l'ensemble des

maires secteur par secteur. Evidemment que la décision appartiendra à cette assemblée, mais la décision se fera sur des propositions élaborées, discutées, au sein des communautés et pour un montant, vous le voyez, qui est particulièrement significatif : 36 % des montants programmés, 94 millions d'euros, un peu plus de 94 millions d'euros. Et vous le voyez que ces 94,5 millions d'euros ne sont pas construits comme cela, ne sortent pas du chapeau, si vous permettez l'expression, mais au contraire ils reposent sur ces enveloppes ciblées d'ores et déjà : plus de 36 millions d'euros pour les espaces publics, 5 millions d'euros pour le Plan Vélo, le réseau des bibliothèques, les travaux sur les équipements sportifs, 9,6 millions pour améliorer le patrimoine et entretenir le patrimoine de la métropole, et puis, vous le voyez, les équipements culturels et les dotations de communauté à la fois en matière culturelle et en matière sportive. Vous voyez bien que quand on ajoute tout cela, eh bien, on aboutit à une somme supérieure à 94 millions d'euros.

Voilà pour une première approche de la PPI qui montre aussi la manière dont cette PPI va être déclinée année par année et pour dire qu'aujourd'hui, eh bien, 36 % de cette PPI n'est pas complètement décidée, c'est-à-dire qu'elle doit encore faire l'objet de discussions, de décisions et d'arbitrages d'abord au sein des communautés et ensuite par un vote au sein de notre assemblée.

Une deuxième façon d'appréhender la PPI, j'allais dire plus globale, c'est de la décliner en fonction des politiques menées, en fonction des politiques servies par les investissements qui sont prévus. Effectivement, pour construire cette PPI, nous avons prévu cinq missions qui sont déclinées en treize programmes et ces missions vont structurer la mise en œuvre de notre politique : la métropole des réseaux intelligents, la métropole tournée vers l'avenir, la métropole grandeur nature, la métropole proche de ses habitants et la métropole à la gestion exemplaire. Vous le voyez : chacune de ces missions est elle-même déclinée au travers des délégations qui sont confiées à chacun des vice-présidents et je me permets de souligner que cela montre aussi, eh bien, que nous sommes dans une construction, j'allais dire moderne, des politiques publiques qui évite autant que faire se peut le cloisonnement et que pour être efficace, eh bien, il faut effectivement croiser les actions des différents élus et les actions des différents services qui travaillent au côté des élus. Voilà, je ne reprends pas chacune des délégations, mais vous voyez pour la mission 1, la mission 2, et puis Sébastien continue avec les missions 3 ; 4 et 5.

Alors, pour en arriver à mentionner un nombre conséquent mais qui ne sera pas exhaustif des listes et des montants programmés en fonction des trois priorités que j'évoquais tout à l'heure : transition écologique, attractivité du territoire par l'économie, le tourisme et le logement, et attractivité du territoire par la qualité de vie.

D'abord, concernant la transition écologique, la modernisation de l'éclairage public pour 2 800 000 euros. C'est notamment le fait de consommer moins en passant à un éclairage par les LEDs. 5 millions d'euros pour le Plan Vélo. Je vais trouver... Sébastien est plus rapide que moi forcément. Il n'a qu'à cliquer sur un bouton. Moi, il faut que je tourne la page. C'est quand même beaucoup plus compliqué, comprenez-moi ! 200 000 euros pour structurer la filière bois énergie. 300 000 euros pour participer à l'élaboration du projet alimentaire territorial. 500 000 euros pour participer au capital social d'un opérateur solaire territorial au côté de la Ville d'Amiens. 4 345 000 euros pour soutenir l'amélioration de l'habitat privé. 3 200 000 euros pour renforcer les travaux en matière de gestion des eaux pluviales urbaines et un grand nombre de maires, j'allais dire malheureusement, dans cette salle savent bien combien cette gestion des eaux pluviales peut constituer un vrai enjeu, notamment de sécurité pour les habitants et pour les habitats privés et les équipements publics. 614 500 euros pour un programme de valorisation des chemins ruraux. 372 000 euros pour la mise en place de totems en entrée de territoire.

Je l'évoquais tout à l'heure : 6 400 000 euros pour un investissement que l'on attend tous depuis trop longtemps mais qui est prévu désormais pour 2025 : le barreau TGV Creil-Roissy. Et nous

sommes arrivés ici effectivement à l'attractivité économique et touristique. Toujours dans cette catégorie : la requalification du site que nous avons acheté à l'euro symbolique à Whirlpool pour 2 millions d'euros. 3 600 000 euros pour le foncier économique et développer les parcs d'activités. 9 millions d'euros d'aides aux entreprises. 2 550 000 euros de soutien à l'innovation. 3 600 000 euros de gros entretien des voies et des parkings des zones d'activités qui sont de notre compétence. 1 500 000 euros pour permettre à Mégacité de rester ouvert et de continuer à accueillir du public, ce qui participe aussi au développement économique de notre territoire. 2 millions d'euros pour le projet Jules Verne. Je me permets d'aller très vite parce que sinon la présentation pourrait prendre plusieurs heures, mais tout le monde finirait par s'ennuyer. 5 millions d'euros pour la stratégie Vallée Idéale.

Et puis, vous le voyez, l'attractivité, c'est aussi l'attractivité qui passe par la qualité de vie et la qualité de vie pouvant évidemment se décliner de mille et une façons, mais notamment au travers de la qualité des espaces publics. Il y a 11 200 000 euros qui sont prévus pour le gros entretien de la voirie communautaire. Il y a une somme pratiquement équivalente, un petit peu supérieure (11 920 000 euros), pour la création et la modernisation de l'espace public. 2 240 000 euros pour le gros entretien des ouvrages d'art. C'est évidemment fondamental. Je l'évoquais : 1 700 000 euros pour réaliser les confortements indispensables au maintien du pont Barni et pour préparer les travaux qui ne manqueront pas de devoir intervenir sur la période d'après. 17 millions d'euros pour assurer le versement de nos participations au projet des ZAC et on sait bien que c'est donc ces ZAC que se joue une grande partie du devenir de notre territoire. 11 620 000 euros pour le nouveau programme de rénovation urbaine des quartiers Nord. 2 millions d'euros pour des gros travaux sur le bâtiment de l'ancien évêché qui accueille l'école de commerce d'Amiens. 2 millions d'euros pour investir dans l'espace numérique mis à disposition des enseignants et des enfants dans l'ensemble des écoles de notre métropole. 7 600 000 euros pour investir dans notre stratégie patrimoniale. 14 millions d'euros, et c'est fondamental, pour la stratégie numérique et notamment assurer la sécurité et puis un fonctionnement optimal de nos différents logiciels et de nos différents outils numériques. 5 300 000 euros pour la médiathèque Etouvie. 5 800 000 euros, voilà, de projets qui sont d'ores et déjà engagés pour la nouvelle scène des musiques actuelles, La Lune des Pirates. Un projet très conséquent financièrement et très important aussi pour qualifier notre territoire : la Plateforme des images et de la création dans l'ancien tri postal pour 20 millions d'euros. 14 700 000 euros pour poursuivre la transformation du zoo et je vous rappelle que tout à l'heure je vous indiquais que l'équilibre de fonctionnement du zoo avait été amélioré, qu'en tout cas les recettes, y compris dans cette année très particulière, ont été améliorées par rapport à ce qui était initialement attendu. 1 500 000 euros pour la création d'une bibliothèque à Boves. 2 millions d'euros pour la création d'un équipement culturel à Camon. Il faut évidemment ne pas oublier que notre territoire, en tout cas la Ville d'Amiens, est candidat, candidate, pour être Capitale européenne de la culture en 2028 et que l'éclairage pérenne de la cathédrale participera à mettre en valeur ce qui constitue évidemment, j'allais dire, un objet, un objet architectural unique pour 1 million d'euros. 250 000 euros pour continuer à améliorer et à renouveler chaque année Chroma, l'opération Chroma. Et puis, en matière sportive, 6 millions d'euros pour rénover le Nautilus. 2 300 000 euros pour transformer la Halle Atlantique dans le quartier Amiens Sud-Est. 300 000 euros pour créer un skate-parc. 1 050 000 euros pour créer et entretenir les terrains synthétiques. Et puis, j'en arrive pratiquement au bout de cet inventaire, 1 600 000 euros pour moderniser le Coliseum. 6 700 000 euros de dotations de proximité et 4 150 000 euros pour investir dans nos structures sportives, dans l'entretien et le gros entretien de notre structure sportive.

Voilà donc ces 186 millions de charge nette pour une présentation évidemment incomplète et qui, je l'espère en tout cas, ne manquera pas de susciter le débat. Je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci, Benoît MERCUZOT. Je vais immédiatement donner la parole à qui veut la prendre. Oui, Madame, je vous en prie. On peut mettre un micro là-bas ? La parole est à Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je ne comprends pas très bien pourquoi cette PPI concerne uniquement le budget principal. Il est en effet dommage de ne pas avoir la moindre idée du contenu des investissements des différents budgets annexes afin d'avoir une vision globale de vos projets des années à venir. J'irai même jusqu'à dire que sans débat d'orientation budgétaire au préalable ou en accompagnement, il est difficile de se prononcer sur de tels investissements et notamment parce que c'est notre rôle d'élus d'être mis en mesure d'analyser avant de voter, d'être pleinement rassurés sur la faisabilité budgétaire de cette programmation. Le dernier compte administratif montrait l'étroitesse des marges de manœuvre de notre métropole et le garrot que représente la charge de la dette sur les prochaines années de ce mandat. D'ailleurs, vous avez dû renoncer à certains projets comme une partie du projet zoo ou le parcours Jules Verne. Toutefois, cela ne m'empêchera pas de faire quelques remarques et de poser certaines questions à propos de la PPI du budget principal que vous nous présentez ici.

Premièrement, sur le Plan Vélo, 5 millions pour l'aménagement des pistes et leur sécurisation. Je prends acte, mais cela représente à peine un peu plus de cinq euros par an et par habitant quand d'autres collectivités sont à dix, vingt, voire à trente euros par habitant. De plus, cette AP comporte aussi le déploiement de petits équipements. Je cite : compteurs, pompes à vélos publiques, etc. Est-ce que vous comptez la mise en place de garages, parkings et consignes à vélos dans ces équipements ? La pratique du vélo se développant, il devient de plus en plus compliqué de le garer de façon sécurisée. Lorsqu'on ne dispose pas d'un garage, il faut le laisser dans sa rue la nuit. Or, les petites rues amiénoises manquent cruellement d'équipements alors que sur une place de parking on peut garer jusqu'à huit vélos. Cela sera-t-il pris en compte dans ce Plan Vélos ?

Je profite d'aborder le Plan Vélos pour exprimer mon inquiétude quant à l'absence de ligne programmatique propre concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Comment préparer notre territoire et nos populations à la probabilité de plus en plus certaine et proche d'une augmentation de la température si cela n'apparaît pas dans des mesures concrètes programmées dès à présent ? Pour cela, on devrait renforcer le soutien à l'innovation énergétique, la prévention quant au risque d'événements climatiques exceptionnels comme les inondations, les canicules, les conséquences des mouvements des sols sur l'habitat et les équipements, prévoir des rues ombragées et rafraîchissantes.

Alors certes, si l'on regarde la PPI de plus près, on retrouve quelques idées par-ci par-là, mais pour moi, à l'heure de la COP26 et étant donné l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons, il faudrait faire apparaître plus fortement ces enjeux comme l'une des priorités de la PPI.

Je précise que si des moyens devaient être affectés à cette priorité, ils ne devraient pas être prélevés sur les investissements prévus en faveur de la culture dont je salue l'importance et la prééminence données dans cette PPI.

Concernant le programme « Développement économique, emploi et insertion », permettez-moi d'émettre une réserve sur l'aide indifférenciée aux entreprises que je trouve très datée. Pourquoi ne pas consacrer cette aide conséquente aux entreprises locales, aux petites et moyennes entreprises ? Je pense que les multinationales qui souhaiteraient s'implanter sur notre territoire peuvent très bien se passer en général de nos financements étant donné leur excellente santé financière. Par ailleurs, quel bilan du Pacte pour l'emploi du précédent mandat ? Quelle(s) conclusion(s) tirez-vous alors de l'utilisation faite de la partie « aides aux entreprises » ?

Ensuite, peu de choses apparaissent concernant les conséquences de la crise Covid. Il est vrai que l'on serait tentés de laisser tout cela derrière nous désormais, mais les retombées se font ressentir, particulièrement dans l'enseignement supérieur.

Le fait de participer à la Maison de l'Étudiant est une bonne chose. Vous allez dire que je suis entêtée avec cette idée que je vais formuler et pour laquelle je vous ai transmis un amendement, mais les faits sont là, Monsieur le Président : les étudiants ont faim, ils sautent des repas, pas par choix évidemment mais par manque de ressources, et cela a fait la une des journaux hier. Dans le plus gros pôle de l'université entière, la Citadelle, pour laquelle Amiens Métropole a largement investi, c'est plus de 5 000 étudiants et étudiantes qui étudient et qui ne disposent que d'une cafétéria CROUS de 156 places assises. Les étudiants et étudiantes cantonnés à la précarité alimentaire chez eux et elles le restent également à la faculté puisque cette cafétéria est inaccessible en termes de places selon les horaires, mais elle est également restreinte en termes de nourriture puisque le propre des cafétérias CROUS est de proposer pour les premiers prix l'accès à des sandwiches et à des paninis. On se retrouve alors dans un service public obsolète au vu de la demande. Les autres plats proposés ne sont pas accessibles à toutes et tous, car ils sont au-delà du prix qu'un ou une étudiante de classe moyenne peut se permettre cinq fois par semaine. Bien entendu, nous n'aborderons pas la question des deux autres enseignes de restauration privée aux prix complètement inaccessibles. La solution alors proposée est de se rendre à un restaurant universitaire à 10 minutes à pied et de s'y restaurer. Cependant, la pause méridienne n'est pas nécessairement respectée. Il est bien trop complexe de se rendre à ce restaurant universitaire et de retourner en cours en moins d'une heure. C'est la raison pour laquelle des étudiants se retrouvent à devoir manger leurs plats préparés chez eux par terre, par manque de place au sein du site Citadelle, sans compter le temps d'attente pour avoir accès aux micro-ondes disposés dans le hall du site. Oui, la Citadelle est magnifique, Monsieur le Président. Mais les étudiants et étudiantes mangent par terre. C'est pourquoi il est urgent de commencer à travailler sur le projet initialement prévu dans la phase 2 du Plan Citadelle : un restaurant universitaire sur le site. La vie étudiante, c'est pouvoir vivre correctement, ce qui comprend notamment un accès à de la nourriture. Cela relève de la décence de la condition étudiante. Ces étudiants et étudiantes étant en majorité également des habitants et habitantes de notre métropole, ils et elles méritent toute notre considération. Je propose donc qu'Amiens Métropole s'engage à interpeller le CROUS Amiens Picardie sur cette problématique et inscrive sur la PPI 2022-2026 une AP à la hauteur de 1 million d'euros au titre de la participation d'Amiens Métropole au coût des études et des travaux financés sur l'excédent de gestion de la ZAC Jules Verne.

Pour terminer sur la question étudiante, j'ai été alertée sur le manque d'accessibilité de la faculté de droit, sciences politiques et économie et gestion. Selon mes informations, l'extérieur dépendrait de la Métropole. Ne pourrait-on pas envisager de construire une rampe d'accès sur les escaliers menant à cette faculté ? Cela faciliterait d'ailleurs l'accès au restaurant universitaire juste en face pour les étudiants concernés.

Sur le logement, même si cela correspond au PLH, je trouve relativement peu ambitieuse la lutte contre la vacance s'élevant à 80 logements par an lorsque l'on sait que l'on en compte 9 400 inoccupés sur notre territoire. Néanmoins, j'espère que ces 80 logements seront destinés au parc social en priorité, étant donné le nombre de demandes et l'absence de ligne d'AP réservée à leur création dans cette PPI, mis à part le rappel de la PPI précédente.

Enfin, quelques questions restent en suspens. Sur le Plan Stratégie Numérique, il y a très peu de précisions. À quoi vont servir précisément les 6 millions ? Idem pour le Plan Stratégie Patrimoniale, même si je partage la volonté de consacrer des moyens importants à l'entretien et à la rénovation de notre patrimoine bâti.

Concernant le CHU Nord, ne serait-ce pas à l'EPFR d'endosser le portage financier de ce projet ?

Merci de votre attention.

M. GEST : Merci. Oui, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui, Monsieur le Président, Monsieur MERCUZOT, j'ai très bien compris le mécanisme pour les postes. De manière factuelle, 3 et 3, cela fait 6 quoi.

M. GEST : Juste vous demander, parce que j'aurais dû le demander avant, Madame DESBUREAUX, si vous pouvez retirer votre masque pour parler parce que c'est quand même plus clair.

M. VOULMINOT : Très bien. Alors, sur la PPI, je voudrais revenir sur la PPI 2016-2020, et pour cette ultime année de transition caractérisée, nous semble-t-il, par l'absence de priorités. Le patchwork compilant toutes les demandes accouche, comme souvent, par beaucoup d'ambition mais par un peu moins de réalisations. Vous supprimez donc plus de 13 millions de crédits de paiement, ce n'est pas une paille, et avec le report et les annulations d'emprunts, les emprunts 2021 passent de 21,5 millions à 35 millions. En d'autres termes, vous vouliez un haut niveau d'investissement et diminuer le recours à l'emprunt et aujourd'hui vous avez un niveau d'investissement diminué et un haut niveau d'emprunt.

Les 323 millions d'opérations 2016-2020 n'ont guère renforcé l'attractivité ni même permis de lutter contre la pauvreté. Vous avez bétonné : des travaux de voirie du BHNS, des aides aux promoteurs dans les ZAC, etc. Alors, les différentes opérations de travaux n'ont pas été coordonnées. À plusieurs reprises, des rues ont été bloquées par un chantier, puis par un autre, et ensuite par des reprises de désordres ou de malfaçons.

Un bilan brouillon d'une PPI qui fait brouillonne. Or, selon vous, la nouvelle PPI sera dans la continuité de la précédente avec un niveau d'investissement respectable et malgré tout inférieure de 22,5 % au réalisé de la programmation précédente. En d'autres termes, la réalisation de la PPI 2016-2020 n'était pas réaliste dans ses capacités financières ni réalisable dans de bonnes conditions. Vous mettez en difficulté l'équilibre des finances de la Métropole et désormais de la Ville d'Amiens, la privant de moyens pour mener des politiques publiques répondant aux réels besoins de sa population.

Alors, le bilan mériterait d'être complété par un bilan des dépenses de fonctionnement induites par les équipements nouveaux et sur les effets qualitatifs auprès des usagers des services et des habitants.

Alors, mes collègues appréhenderont la PPI par ses différents secteurs. Moi, je voudrais revenir sur les modalités d'élaboration. Il nous semble que la gouvernance de cette PPI n'a pas été très pluraliste. Elle reflète une méthode ancienne, comme une addition d'intérêts. Il aurait été pertinent d'associer la Commission des Finances, peut-être comme cela on comprendrait mieux au fur et à mesure, et ceci a minima dès le mois d'avril, même si les choses n'étaient pas forcément arrêtées, mais qu'on soit imbibés. Alors, vous oubliez que le Conseil vote le budget mais non l'exécutif qui est chargé de le mettre en œuvre, et à force d'oublier le rôle et les attributions d'un Conseil Métropolitain, celui-ci peut se trouver un peu dénaturé et devenir une simple salle d'enregistrement. Tout cela concourt à une crise démocratique, à l'éloignement des choix démocratiques, dans la mesure où même les élus métropolitains ne peuvent pas vraiment s'approprier les sujets.

Ensuite, on vous trouve un peu fripons et vous nous prenez un peu pour des dupes. Alors, je cite le rapport qui accompagne cette délib' : « La prospective budgétaire présentée lors du DOB

budgétaire 2021 permet d'envisager une capacité d'engagement sur la période de 257 millions de dépenses pour une charge nette de 186 millions d'euros. » Or, dans l'hypothèse de simulation optimisée du DOB, vous ne pouviez annoncer une capacité pour les dépenses d'opérations qu'à 147 millions et pour une charge nette de 116.

Alors, vous comprendrez qu'il est difficile d'approuver cette PPI qui pour nous dérape. Vous dévoilez même des dépenses sur une PPI 2027-2032. Alors, on ne peut qu'émettre un avis défavorable et vous demander de revoir cette copie, d'assumer des choix dans le strict cadre de l'actuel mandat en évaluant les capacités de financement et ainsi que les dépenses. Certes, cette PPI vous a permis de recenser les projets d'investissement. Elle est cependant défailtante dans l'objectif de priorisation au vu de la capacité financière et démontre l'absence de choix clairs et précis. Nous serions partis du travail réalisé sur la prospective, nous aurions pu travailler sur un plan pluriannuel d'investissement. En l'espèce, vous faites l'inverse en dressant une quasi-liste de Noël pour se faire plaisir, avec des projets dont les études sont, et je vous cite, à engager ou n'ont pas pu faire l'objet que de premières estimations. Pour nous, vous naviguez à vue et cette méthodologie devient votre marque de fabrique. Cette PPI, nouvelle étape de communication et d'affichage sans réel projet d'avenir pour les habitants, prenant les élus métropolitains et surtout les habitants pour des dupes.

M. GEST : Merci. Qui demande la parole ? Madame BECKER.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. Donc, dans cette PPI qui se veut tournée vers l'écologie, on note un parent pauvre et même très pauvre : la délégation environnement et biodiversité. 2,5 millions d'euros sont prévus pour les actions en faveur de l'environnement et de la préservation de la biodiversité. 2 millions d'euros sur un plan d'investissement de 257 millions, c'est 2 % de la PPI.

Sur le vélo, Monsieur GEST, vous disiez dans *Le Courrier picard* récemment que vous faisiez un effort très important. Rien que le mot « effort » démontre à quel point c'est douloureux pour vous. Ce n'est pas un effort à fournir, mais vraiment une volonté réelle de changement et vous aviez l'occasion d'ailleurs durant les travaux du BHNS qui ont duré quelques années de mettre en place un réel Plan Vélo. Il y a eu beaucoup d'argent de perdu, beaucoup de temps de perdu aussi et donc ce n'est pas un effort, mais c'est vraiment un petit rattrapage qui va être fait pour le territoire que nous avons qui est très en retard.

Alors, nous sommes en droit, nous, élus minoritaires, de nous questionner sur l'utilisation des fonds publics et des choix qui sont faits. Vous allez nous répondre que vos choix sont les bons, que vous êtes les meilleurs, mais il est urgent d'entendre que nos propositions vont dans le sens des engagements pris lors de la COP26 parce que parmi ces 2,5 millions on trouve une enveloppe de 720 000 euros pour, je cite, « reconquérir la biodiversité ». Que peut-on espérer reconquérir avec cette somme ? C'est bien peu pour faire face à l'érosion de la biodiversité sur notre territoire. Alors, on trouve aussi 640 000 euros pour le renouvellement du patrimoine arboré, notamment mis à mal par la pollution et différentes épidémies de parasites qui déciment certaines essences. 640 000 euros sur cinq ans, c'est encore très peu. L'impression nous est donnée que, en quelque sorte, cette délégation reçoit les restes de la PPI.

Sur une autre délégation, on trouve 300 000 euros pour le projet alimentaire territorial, projet qualifié d'essentiel par votre majorité. Un projet alimentaire territorial a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. 300 000 euros sont prévus pour des études pour la réalisation de ce projet alimentaire territorial et après ? À la lecture de cette PPI, il semble qu'aucun investissement d'Amiens Métropole ne soit prévu pour sa mise en œuvre. Rien pour l'installation

d'agriculteurs, rien pour favoriser les circuits courts, alors même que son financement est à la charge de ceux qui l'élaborent. Et c'est pourtant, je le rappelle comme je l'ai dit en Conseil Municipal, un enjeu à la fois social en favorisant l'accès aux personnes précaires à une alimentation de qualité, économique et environnemental.

En revanche, la Métropole desserre les vannes en programmant des millions et plus de 14 millions d'euros pour le zoo. Donc, on voit où sont les priorités.

Et je ne poserai pas la question de votre ancien élu à la Métropole qui dit : « Où est l'argent pour faire tout cela ? », mais plutôt de comment est-il utilisé ? Parce qu'aujourd'hui, à la présentation de cette PPI, on s'aperçoit que vos choix politiques vont à l'encontre de l'urgence climatique et environnementale. Merci.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur BARA.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues pour nous, la PPI...

M. GEST : Je vous arrête un instant, mais c'est vraiment parce que le dossier PPI est important, mais si chaque groupe commence à intervenir avec chaque personne, on n'en sort pas. Donc, c'est bon pour cette fois.

M. BARA : Donc, je reprends.

M. GEST : Reprenez !

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, pour nous la PPI dédiée au sport manque d'ambition. Pourtant, en début d'année, nous étions sur les starting-blocks avec l'arrivée des Jeux Olympiques 2024, annonce prononcée par Monsieur DUFLOT. Cela avait entraîné, via la réalisation du projet sportif métropolitain, une vision ambitieuse et partagée d'une pratique du sport pour tous qui favorise le lien social dans notre grand territoire. Pour maintenir le haut niveau de service des équipements métropolitains, cette PPI axe fortement les investissements sur la rénovation et la réfection des équipements existants. La vitrine de nos équipements, en particulier ceux labellisés pour les JO, est belle, mais la maintenance trop coûteuse. Le Nautilus aura attendu un mandat cash pour éviter son naufrage. Sa réfection aurait pu se faire bien avant et cela aurait été l'occasion de montrer que notre métropole a un intérêt puissant et bienveillant pour les équipements sportifs. Je précise en passant que c'est votre deuxième mandat. On aurait pu également donner plus tôt les moyens aux clubs pro et amateurs d'être équipés pour accueillir les personnes en situation de handicap. Je pense au basket qui a le vent en poupe, l'athlétisme et bien d'autres encore. Nous pensons aussi à ceux et à celles qui aiment le sport, mais qui n'ont pas les moyens de prendre une adhésion ou une licence en pratiquant le vélo, des activités cardio ou du rameur dans nos parcs publics. Pourtant, votre projet sportif métropolitain prévoyait l'implantation de parcours d'activités et de machines d'agrès en libre-service sur l'espace public. On ne retrouve pas ici cette intention. Seul projet de pratique de sport innovant : le skate-park, mais celui-ci est proposé, est financé dans le cadre du budget participatif de la Ville d'Amiens. On note également que certains territoires de la métropole sont plus équipés que d'autres, ce qui crée des frustrations. Bref, cette PPI donne une impression d'une métropole en arrêt pour travaux au détriment de l'investissement pour des équipements sportifs partout sur son territoire et en faveur du sport pour toutes et tous. Merci.

M. GEST : Merci. D'autres interventions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Monsieur GEST, avant d'évoquer la PPI en elle-même, je ne suis pas l'avocat de notre collègue à qui vous n'avez presque pas voulu donner la parole, mais je tiens quand même à

vous rappeler, et cela fait écho aussi à ce qu'il s'est passé la dernière fois, que vous ne pouvez pas changer la loi. Le code général des collectivités territoriales précise clairement que chaque élu de l'assemblée a le droit de parler. Il n'y a pas une seule prise de parole par groupe et si après mon intervention Julia BELLINA veut prendre la parole ou si Nathalie VAGNIEZ veut prendre la parole ou si Christophe METAY veut prendre la parole, vous ne pourrez pas les en empêcher. Cela a été cassé par une jurisprudence. Je tenais à vous rappeler à la loi.

Sur la PPI elle-même, je ne vais pas taper de manière pavlovienne sur ce que vous avez présenté, car c'est un exercice politique auquel nous avons affaire aujourd'hui. J'entends par là qu'il est la suite logique d'une élection. Cette élection vous a amené à être président. Vous êtes aux commandes. Vous faites des choix. C'est une règle démocratique et en démocrates, nous acceptons. Donc, je ne vais pas taper sur vos choix. Ils sont les vôtres et nous devons les respecter.

Je ne vais pas non plus trop critiquer cette PPI finalement parce que, loin de là, tout n'est pas à jeter dans cette programmation pluriannuelle des investissements et nous agréons un grand nombre de choix que vous prenez. C'est un exercice ô combien difficile et complexe à réaliser et ô combien difficile aussi à présenter, et Benoît MERCUZOT s'y emploie à chaque fois qu'il est question de finances, mais pourtant bien souvent ces sujets qui traitent de sous, d'argent, peuvent paraître complexes, peuvent paraître rébarbatifs. Quand avec nos familles, avec nos amis, nous parlons de montants qui s'élèvent et qui se comptent en millions, faites l'exercice et vous verrez que bien souvent on perd les personnes avec qui on parle. Quand on parle de 20 millions ou de 200 millions, ce sont des ordres de grandeur qui ne sont pas palpables.

Je vais en revanche vous dire pourquoi nous n'allons pas voter cette PPI. La thématique de cette délibération, le mot important, c'est investissement. Nous parlons, dans cette délibération, d'investissements. Nous sommes foncièrement d'accord avec vous sur le fait qu'investir est primordial. Primordial pour une ville, pour une métropole, pour une agglomération, parce que sans investissement, c'est un territoire qui reste recroquevillé sur lui-même, qui n'avance pas, qui périclité, et nous partageons cela, sur l'emploi que cela crée, sur la modernisation et sur l'attractivité pour faire venir des entreprises, des nouveaux habitants. Cependant, nous ne pouvons pas nous abstenir d'intervenir pour mettre en exergue deux points, deux axes, sur lesquels nous ne voyons pas les choses de la même manière que vous, et il est bien heureux d'avoir des pluralités de visions dans cette assemblée.

Le premier axe, c'est un axe comptable. Je pourrais décortiquer chaque point et prendre des millions par-ci, des millions par-là, mais ce ne serait pas un exercice parlant. Je vais plutôt prendre la métaphore d'une maison, d'une habitation. Quand un couple s'installe en début de vie, ils achètent une maison et les premières années ils font de gros investissements. Ils vont faire l'isolation de la maison. Ils vont faire la toiture, ils vont faire, ils vont créer une véranda pourquoi pas, et les années d'après, eh bien, ils vont continuer d'investir dans cette maison, mais à des niveaux bien moindres. Ils vont refaire la peinture d'une chambre. L'année suivante, ils vont refaire peut-être la robinetterie de la salle de bains. Et pourquoi ? Et pourquoi ? Parce que ces foyers sont contraints par des ressources, par deux types de ressources. La première, ce sont leurs revenus, et si je fais la comparaison avec la Métropole, nos revenus, ce sont les impôts, les taxes, que nous percevons. Et la deuxième contrainte d'un foyer, c'est l'argent que veut bien lui prêter la banque et nous, dans le cadre de la Métropole, c'est la charge de la dette.

Si on compare ces deux aspects, eh bien, c'est là que nous ne sommes pas totalement d'accord avec vous, Alain GEST : c'est quand vous dites : « Il faut absolument avoir de l'ambition pour le territoire. » Eh oui ! Eh oui, évidemment ! On partage cela. Il faut avoir de l'ambition. Mais cette ambition est contrainte par une réalité financière, fiscale, et vous nous présentez des chiffres :

250 millions, c'est ambitieux, vous dites. À ce moment-là, pourquoi n'êtes-vous pas ambitieux à hauteur de 400 millions d'euros ? 900 millions d'euros ? Mais parce qu'il y a cette contrainte de ressources derrière.

Là où comptablement nous ne sommes pas non plus d'accord, c'est que la charge nette que vous nous avez proposée et présentée en débat d'orientations budgétaires était de 23 millions. C'était il y a huit mois, un peu plus, onze mois. 23 millions d'euros. Et là, la charge nette que vous nous présentez pour cette PPI est de 37 millions d'euros. Vous êtes passé de 23 millions à 37 millions, c'est-à-dire une augmentation qui n'est pas minime. Ce n'est pas une augmentation de quelques pour cent ; c'est une augmentation de 60 %. C'est considérable. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que les débats d'orientations budgétaires que nous avons, cela veut aussi dire que les échanges que nous avons lors des votes du budget, eh bien, soit ils sont inconsiderés, soit ils ne sont pas vraiment sincères puisque, on l'a vu au point 9 de la délibération tout à l'heure, on revoit à des montants importants les budgets et là, dans une PPI, vous nous présentez une charge nette qui a explosé de 60 % par rapport à ce qu'elle nous a été énoncée lors du débat d'orientations budgétaires. C'était le premier point sur notre différence comptable.

Notre deuxième point, et c'est le dernier, c'est sur l'aspect politique. Sur l'aspect politique, une PPI, une programmation pluriannuelle des investissements, c'est, et quelqu'un l'a dit, une stratégie. C'est une stratégie, c'est un axe qui donne une couleur à votre mandat. C'est cela, une PPI. C'est-à-dire que vous avez de l'argent, vous avez des ressources et vous dites : « Voilà ce qu'on va en faire. » Dans cette PPI, vous présentez la transition énergétique en numéro 1. Mais en réalité, quand on creuse, on n'y est pas du tout, sur cette transition énergétique. Moi, je ne m'y retrouve pas. La rénovation énergétique des bâtiments, l'aide, par exemple, est très faible. Elle est minime. Ce n'est pas comme cela qu'on fait une vraie transition écologique dans une métropole. Les déplacements doux, c'est-à-dire les déplacements à vélo mais aussi les déplacements en bus, les déplacements à pied, ce qu'on appelle la marchabilité où on est très mauvais, très, très mauvais, je ne vois pas grand-chose.

Et en fait, dans cet aspect politique, vous êtes aujourd'hui comme le capitaine d'un bateau. Vous êtes à la barre du bateau, vous menez ce bateau, mais j'ai du mal à savoir où vous nous emmenez, Alain GEST. J'ai du mal à comprendre quel est le chemin, quelle est la voie, et je me demande même si vous le savez vous-même. Je me demande même si vous le savez vous-même. J'ai trop souvent la sensation que vous êtes un gestionnaire, c'est-à-dire que vous gérez au jour le jour, allez au mois le mois, des choses qui tombent (un pont qui est à refaire, une salle qui est vieille et qu'il faut reconstruire, un terrain de sport qui n'est plus aux normes et qu'il faut remettre à jour) et vous mettez l'argent au jour le jour pour colmater les brèches, mais ce n'est pas cela, une politique d'investissement. Une politique d'investissement, c'est regarder devant et se dire : « Je ne serai plus là dans 50 ans, dans 100 ans, mais voilà vers quoi il faut mener l'agglomération. Voilà la couleur que je veux lui donner. Est-ce que je veux qu'il y ait plus de pistes cyclables ou moins de pistes cyclables ? Est-ce que je veux qu'il y ait plus d'autonomie énergétique ou pas spécialement ? ». Ce sont des choix vitaux, cruciaux, qui doivent avoir un impact sur les générations qui sont ce qu'on appelle des jeunes générations aujourd'hui et pour lesquelles nous avons mandat de travailler.

Voilà ce que nous retenons de cette PPI : quelque chose de flou ; de flou au niveau budgétaire parce qu'on ne sait pas comment vous allez faire. Vous allez nous le dire le mois prochain. J'ai hâte. J'ai hâte de découvrir le résultat des discussions que vous avez entamées et eues avec les maires des autres communes. J'ai hâte de voir comment vont être rééquilibrées les relations entre les communes, financières, fiscales. Pour l'instant, je ne vois pas. J'ai beau chercher : je ne vois pas et je trouve cela opaque.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez bien que nous ne voterons pas votre PPI.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur PRADAT. Est-ce qu'il y a un micro pour Monsieur PRADAT ?

M. PRADAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai sur le point de l'autonomie énergétique, car pour atteindre les objectifs d'autonomie énergétique à l'horizon 2050, il faut une feuille de route ambitieuse, en accord avec celle du PCAET, et des investissements, en tout cas c'est ce que j'avais compris. Pourtant, et c'est une des priorités du mandat, vous nous le rappelez souvent. Or, à la lecture de la PPI, on peine à trouver sur le sujet quelques lignes. Permettez-moi de les pointer. Sur les économies d'énergie, on en a parlé, la rénovation des équipements y participera, comme le passage en LED des 15 000 points lumineux. On y adhère, car la meilleure énergie reste celle que l'on ne consomme pas. Mais sur d'autres points, sur la recherche sur les énergies, on ne trouve rien d'affiché. Dommage quand on a des pépites locales comme TIAMAT ou le Hub Energie. Sur la production et la distribution des énergies renouvelables, on peine à comprendre où se trouve l'ambition. Permettez-moi de lister quelques points. On a 300 000 euros pour un contrat d'aides d'objectifs énergies renouvelables qui est une délégation d'une enveloppe de fonds gérée par l'ADEME qui est intéressante. On suivra cela, même si on ne comprend pas bien ce que c'est. Sur le réseau de chaleur, on a eu l'intervention. Son développement est une réussite et c'est tant mieux. Sur le solaire, on voit que vous annoncez la création d'un opérateur solaire territorial, sans doute le début d'une SEMOP. Nous serons vigilants pour que les investissements que l'on attend sur le solaire ne profitent pas avant tout à un groupe de gestion privé. On lui aurait préféré la création d'une entreprise citoyenne avec participation au capital des habitants pour faire des toitures photovoltaïques, comme le fait Loos-en-Gohelle et ce n'est pas une utopie. Sur le bois énergie, 200 000 euros pour structurer une filière, c'est mieux que rien. L'éolien, pas la peine de rouvrir le débat bloqué depuis belle lurette aux portes de l'agglomération. Rien ne sera fait pour continuer cette production sur notre territoire. Et enfin, pour terminer sur la méthanisation de la biomasse, elle est laissée aux promoteurs qui tenteront leur chance face aux oppositions qui se lèveront tant le sujet rencontre peu l'adhésion des riverains. Or, un plan de développement de la méthanisation réfléchi dans un PLUI serait possible ou même des investissements publics pourraient être mobilisés sur cette production, comme c'est l'exemple de l'hydrogène vert à base d'éolien que soutient la CCSSO qui semble rencontrer un intérêt auprès de l'Etat comme de notre Métropole. D'ailleurs, allons-nous adhérer au cluster VERT ? VERT pour Valorisation Energétique des Ressources du Territoire. Et ainsi actionner une synergie des territoires pour en finir avec cette culture de la concurrence des territoires. Monsieur le Président, à la veille de la COP26, alors que l'Etat accélère sur la transition énergétique, allons-nous rester à la traîne ou porter clairement une ambition à la hauteur des enjeux ?

M. GEST : Merci. Y a-t-il encore des demandes d'intervention ? Oui. On passe le micro un peu sur la droite pour vous, mais sur la gauche pour moi. Est-ce qu'on peut passer le micro ?

M. DECAVE : Bonsoir. Merci. Je vais essayer d'être relativement bref autour de cette question. Il y a des questions qui ont déjà été abordées. Il y en a une qui nous paraît assez absente de la présentation qui a été faite tout à l'heure et puis que je souhaiterais questionner parce que c'est la question du logement locatif social. Nous avons bien trouvé dans cette PPI 1,7 million sur la construction de logements locatifs sociaux, mais il s'agit d'un report de la PPI précédente. Alors, dans les commissions et en Conseil Municipal, on avait des éléments peut-être de réponse, mais on a une sorte de satisfecit général avec la part de logement social aujourd'hui sur la métropole qui est effectivement supérieure à d'autres agglomérations de la même taille. Mais on a dans le même temps la confirmation de 8 000 demandes en cours et de 4 000 demandes de primo-accession en logements locatifs.

Alors, dans certains débats, pour nous expliquer la part grandissante de logements locatifs privés lucratifs, notamment dans un certain nombre de ZAC, l'argument de la déconcentration et de la nécessité de construire de plus en plus de logements pour garder la même population à l'échelle de la ville ou de la métropole nous sont avancés. En effet, les besoins individuels des familles évoluent : le vieillissement, la part des familles monoparentales, la taille et le type de logement qui doivent évoluer. Mais ce raisonnement n'est-il pas vrai pour le locatif social également ?

La répartition géographique des logements sociaux est également une question centrale qui continue de se poser au sein de la métropole, en lien notamment avec la nécessité de promotion de mixité sociale permettant de faire société et qui nous paraît important d'envisager aujourd'hui au regard du peu de moyens qui lui sont alloués.

Il nous paraît également important d'évoquer l'attrait de projets locatifs sociaux ambitieux porteurs de transition écologique et de solidarité, et projets qui permettent également de redynamiser les centres-bourgs et de lutter contre l'isolement des personnes seules et le délitement du lien social. C'est une des vocations du logement social. Pour ce faire, lors du dernier Conseil Municipal, AMSOM Habitat semblait être, si l'on en croit la présentation faite par Monsieur QUINT, un organisme tout à fait en ordre de marche et puis agile autour de ces objectifs, un outil décrit comme précieux pour mettre en œuvre une telle politique. Mais il nous semble qu'avec les choix qui sont faits aujourd'hui on est sur un terminus en termes de logement locatif social qui ne nous semble pas souhaitable.

Alors, j'entends bien les arguments qu'une PPI, ce sont des choix et que nous ne partageons pas les mêmes choix sur cette question. Pour autant, cette situation appelle de notre point de vue des clarifications. La part de logements sociaux à l'échelle de la métropole et de la ville qui nous est avancée comme réponse et comme suffisante ne saurait cacher la réalité de la situation sociale des habitants de la ville et de la métropole dans un contexte que chacun sait extrêmement difficile. Il nous semble donc que la métropole ne peut pas se passer de projets redynamisants pour les centres-bourgs, ne peut pas se passer d'un outil aussi précieux que le logement locatif social à l'échelle de la métropole et qu'un outil qui travaille à la mixité sociale à son échelle également.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur THEVENIAUD, le micro.

M. THEVENIAUD : Merci, Monsieur le Président. Mon intervention est liée également avec... comment dirais-je... le point 14 sur la convention territoriale avec la CAF. C'est une réflexion que je mène maintenant depuis 15 ans. C'est par rapport aux crèches d'entreprise et interentreprises. Nous savons tous que la compétence « Accueil Petite Enfance » dépend des communes, mais il y a un souci à Amiens Métropole depuis maintenant 15 ans et avec d'autres responsabilités je mettais souvent l'accent sur ce problème. Les services aux salariés, aux entreprises, contribuent au développement économique d'une métropole et à son attractivité. Dans la convention qui sera vue tout à l'heure, territoriale, je regrette qu'on ne mette pas l'accent sur l'importance des crèches d'entreprise, interentreprises, et notamment avec l'API. Cette dernière aide les salariés à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale, sociale, et elle contribue également à améliorer l'égalité professionnelle. Ces structures qui accueillent les enfants des salariés d'Amiens Métropole et au-delà, par exemple des zones rurales, sont complémentaires et indispensables. Elle accueille également des enfants des villages qui n'ont pas de structure, où les parents travaillent à Amiens, et donc contribue à la richesse d'Amiens Métropole.

Nous devons travailler avec la CAF et les acteurs économiques pour établir un diagnostic et ensuite un plan d'action. Aujourd'hui, nous pouvons constater un déséquilibre sur notre territoire. Exemple : à Amiens Sud, trois crèches d'entreprise sont installées côte à côte. À Amiens Nord, avec l'Espace Industriel et le centre commercial, il n'y en a aucune. Pour la nouvelle zone

d'activités Boréolia, nous devons également travailler sur ce sujet. Donc, c'est une réflexion que j'apporte aujourd'hui pour l'avenir : pour accompagner le développement économique et rendre notre métropole plus attractive, doit-on avoir une réflexion sur la compétence « Accueil Petite Enfance » notamment sur les crèches d'entreprise et interentreprises ? Je vous remercie.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Peut-être que des vice-présidents souhaiteraient s'exprimer compte tenu d'un certain nombre de remarques qui ont été faites ? En attendant, je vais peut-être donner la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Bien volontiers, Monsieur le Président. Je dois dire que, pour partie, on est sur un débat finalement assez classique et, de ce point de vue-là, peut-être, un peu décevant, au moins pour certaines interventions, où finalement, quand on essaie d'entendre tout ce qui a été dit, pour certains on en fait dix fois trop, il faudrait investir dix fois moins, et puis, pour d'autres on n'investit pas assez, par exemple en matière sportive, ou alors on n'investit pas assez sur tel ou tel domaine, ce qui veut dire qu'en réalité il faudrait en faire toujours plus. Bref, forcément, quand on construit une PPI, comme quand on construit un budget, il y a un principe de réalité aussi qui s'applique et puis il y a des choix à faire. C'est assez naturel que ces choix soient contestés. L'un des intervenants l'a souligné. Evidemment c'est le principe démocratique. Mais moi je suis assez à l'aise : quand on est critiqués, à la fois quand on nous dit qu'on fait trop et puis en même temps qu'on ne fait pas assez, je me dis qu'après tout on est sur une voie moyenne qui est peut-être la meilleure solution qu'on puisse proposer. C'est un premier point.

Deuxième point sur le contexte global. Je souhaite vraiment que les uns et les autres puissent considérer ici que les chiffres qui sont présentés sont des chiffres honnêtes, crédibles, tenables et j'allais dire durables, si vous me permettez cette expression. Simplement pour les construire, évidemment que nous ne nous sommes pas basés sur un débat d'orientations budgétaires qui date déjà maintenant de pratiquement onze mois, mais nous avons travaillé conjointement avec l'ensemble des communes pour essayer d'élaborer ce qui, au regard des besoins de notre territoire, peut être considéré comme étant un moyen de ressources optimales. Au fond, optimiser les ressources par rapport aux besoins qui ont été identifiés. Alors évidemment, on pourrait dire : ben finalement, on va, ce calendrier budgétaire, tout le concentrer en faisant à la fois la PPI, le DOB, le pacte financier et fiscal, et puis pourquoi pas d'ailleurs, pourquoi pas le budget en même temps parce qu'au fond cela nous donnerait en une seule séance la vue globale et la plus précise possible des choix qui sont en train d'être proposés à notre collectivité. Sauf qu'en réalité cela ne peut pas fonctionner comme cela. D'abord parce qu'il y a des délais légaux. Le DOB ne peut pas intervenir au-delà d'un délai minimal et en deçà d'un délai maximal par rapport au vote du budget. Et puis par ailleurs, parce que si on veut être efficaces dès 2022, eh bien, il faut que cette PPI soit votée maintenant pour que, je l'indiquais tout à l'heure, notamment sur 36 % des montants, eh bien, les différentes communautés, c'est-à-dire toutes les communes qui participent à cette métropole, puissent s'emparer des dossiers et disent : « Eh bien, voilà ce que l'on souhaite faire, voilà ce que l'on propose de faire en 2022, 2023, etc. » et naturellement que si on avait reporté ce vote de cette PPI en même temps que le DOB, on n'aurait pas eu le temps de décliner cela ensuite pour le budget 2022, mais il y a effectivement ce travail global qui a été fait et qui continue d'ailleurs à se faire, et qui fera l'objet de votes lors des prochains Conseils.

Et puis, j'allais dire heureusement mais encore que je ne suis pas là pour distribuer des bons points ni des mauvais points d'ailleurs, mais en tout cas à titre personnel je considère heureux qu'effectivement, au travers des différentes interventions, un certain nombre de propos qui demandent effectivement réflexion aient été tenus. Par exemple, effectivement, je pense qu'il y a un vrai questionnement sur le positionnement de notre collectivité. Quel est le rôle de notre collectivité ? Est-ce que notre collectivité doit tout faire ? Est-ce qu'elle doit tout financer ? Ou est-

ce qu'au contraire elle doit s'appuyer sur les forces qui existent sur notre territoire ? Sur les budgets qui peuvent être apportés par d'autres ? Et sur la volonté de faire des uns et des autres ?

Je vais prendre très rapidement trois points. Le projet alimentaire territorial, oui, évidemment il est important. Mais ce n'est pas pour autant que notre collectivité doit le financer en totalité. Notre territoire est pour une grande partie un territoire rural sur lequel il existe non seulement des agriculteurs, mais aussi un organisme qui s'appelle la Chambre d'agriculture, et il ne faut pas considérer que tous ces acteurs qui sont les vrais acteurs du plan alimentaire territorial sont en train d'attendre que nous agissions et que nous financions la totalité. Non, absolument pas ! Nous sommes là comme un assemblée d'énergies qui se proposent parce que je pense que, et c'est un point dont on doit se réjouir, chacun a bien compris tout l'intérêt de ce plan alimentaire territorial.

La même chose concernant le logement social. À quoi sert de mettre de l'argent pour construire des logements sociaux si les logements sociaux peuvent se construire sans que l'on mette de l'argent ? Si l'on met de l'argent pour construire des logements sociaux alors qu'ils peuvent se faire sans notre argent, eh bien, nous gaspillons notre argent. Or, je vous invite à regarder les chiffres du PLH précédent et les chiffres du PLH que nous avons voté plus récemment : eh bien, nous sommes en plein dans l'épure et depuis 2019 notre collectivité, en concertation avec les différents organismes de logement social, eh bien, a décidé de ne plus participer au cofinancement de la réhabilitation ou de la construction de logements. Bref, nous faisons des choix que l'on considère comme utiles. Mais encore une fois, mettre de l'argent alors que ce que nous souhaitons financer pourrait se faire sans notre argent, c'est de mon point de vue, et je pense du point de vue d'une grande partie de la collectivité, du gaspillage. Ce serait mettre de l'argent là où ce n'est pas utile.

Et puis, on pourrait faire le même constat sur la rénovation énergétique des logements : évidemment que notre collectivité a un rôle essentiel. Evidemment ! Et simplement le financement, ce n'est pas tellement notre collectivité qui va l'apporter sur le montant des aides apportées aux particuliers. C'est bien avant tout l'Etat parce qu'il y a un plan nouveau qui a été adopté il n'y a pas si longtemps et qui permet cette fois à l'ensemble de la population, à des degrés moindres selon les niveaux de revenus, eh bien, d'accéder à des aides qui permettent à chacun, s'il le souhaite évidemment, eh bien, d'accéder à cette rénovation énergétique de son habitat. Ce qui est compliqué aujourd'hui, c'est de savoir par où prendre le problème ; par où prendre la question pour le particulier ; et c'est là où notre collectivité doit être utile et peut apporter un plus. Et c'est avant tout du fonctionnement, bien plus que de l'investissement. Et sur l'opérateur territorial solaire territorial, le choix de la SEMOP n'est pas fait, me semble-t-il, et quoi qu'il en soit rien n'interdit et rien n'interdit, et je pense que c'est même quelque chose qui est en train d'être travaillé, rien n'interdit que des particuliers, la population si elle le souhaite, puissent participer au capital de cet opérateur solaire territorial.

Donc, encore une fois, les choix qui sont présentés ici n'empêchent pas cette participation des habitants parce qu'on a tous bien conscience, me semble-t-il, que sur ces questions-là les habitants, comme nous tous sommes particulièrement persuadés que l'action et pas seulement les paroles, mais l'action désormais est nécessaire et il me semble que cette PPI répond à cette volonté et à ce besoin d'action, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

M. GEST : Merci. Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Merci, Président, et bonsoir à toutes et à tous. Pour répondre d'abord à Madame DESBUREAUX sur la stratégie numérique, ce que je souhaitais lui répondre, c'est que sur le volet numérique, d'abord il peut être défini par plusieurs manières. Le numérique, on le définit par des applications, des services informatiques, des systèmes d'information, des logiciels, par des usages aussi, des usages qui peuvent être professionnels ou des usages qui peuvent être personnels,

mais avant tout par des infrastructures et sans ces infrastructures, les applications et les usages en l'occurrence ne sont rien ; ils ne pourraient pas fonctionner. Donc, sans ces infrastructures, pas d'applications, pas d'usages, pas d'outils de sécurité. Donc, il nous faut évidemment conserver et accroître leur niveau d'excellence, mais surtout en garantir l'intégrité en cette période de cyberattaques puisqu'on observait l'année dernière plus de 255 % de cyberattaques dans le monde et je vous rappelle aussi une cyberattaque qui a eu lieu l'année dernière aux Etats-Unis où les hackers ont réussi à pénétrer un système informatique d'un hôpital pour tenter de modifier le PH de l'eau. Par conséquent, ne pas investir nous exposerait à des risques importants de vol des données. Le risque financier pour la récupération de ces données, pour le rétablissement de ce réseau, serait considérable et de toute façon nous devons y veiller voilà. Il y a aussi évidemment le plan, la feuille de route numérique qui avait été adoptée lors du mandat précédent qui continuera, à qui il nous reviendra de poursuivre et j'en termine par là pour ce qui est du numérique.

Sur la transition énergétique, en fait, on a deux possibilités : c'est soit on voit le verre à moitié vide, soit on voit le verre à moitié plein. Moi, je pense qu'avec cette PPI, Amiens Métropole se place vraiment au cœur des grands enjeux des décennies à venir. La structuration de la filière bois-énergie n'existait pas. On va la créer. Il n'y avait rien jusqu'alors. On l'a adoptée au moment de la feuille de route autonomie énergétique et les montants provisionnés étaient de 200 000 euros. C'est exactement ce qu'on a décidé de mettre et on n'a pas mis en deçà. Donc moi, je me satisfais quand je vois les choix qu'on a dû faire. Voilà, il y avait vraiment beaucoup de projets intéressants à mener et les 200 000 euros sont restés. Donc cela, c'est plutôt une bonne chose.

Sur l'alimentation, c'est pareil. On n'avait pas du tout aujourd'hui de plan d'alimentation de territoire. On en a un. D'ailleurs, vous posiez peut-être la question, je crois, sur les premiers investissements. On va réaliser deux études. Dans un premier temps, une première étude sur la restauration scolaire dans les communes de l'agglomération pour un coût de 50 000 euros et une autre étude, là, donc qui sera lancée en janvier 2022 pour la structuration du circuit agricole. Cette étude-là coûte 60 000 euros voilà. Ce qui n'exclut pas, et je le disais à Madame THÉROUIN en commission, évidemment d'accompagner d'autres projets qui soit nous seront soumis, soit seront détectés, et évidemment nous ne... comment dire... nous n'excluons pas d'impliquer les citoyens dans la démarche. Cela a été d'ailleurs tout l'objet de la journée du 6 septembre qui a eu un beau retentissement après l'intérêt au moment des universités d'été notamment du monde agricole pour ces sujets et moi je m'en félicite vraiment.

Enfin, sur la question, vous l'évoquiez, de la feuille de route autonomie énergétique, alors en fait il y a plusieurs sujets. D'abord, il ne faut pas oublier qu'il y aura aussi du fonctionnement. Effectivement, aujourd'hui, on parle de l'investissement. Il va y avoir aussi du fonctionnement. On a confié notamment au Pôle du Grand Amiénois l'élaboration, la mise en œuvre du PCAET. C'est quelque chose sur lequel on est évidemment à la manœuvre et je pense qu'Amiens Métropole est plutôt là-dessus, à ce sujet-là, vraiment, va de l'avant et vous évoquiez une concurrence des territoires avec la CCSSO. D'abord, on travaille main dans la main avec la CCSSO comme avec les autres EPCI du Pôle du Grand Amiénois et même du département, et on est en soutien de leur démarche de cluster VERT. On n'est absolument pas en concurrence. On sera d'ailleurs avec le Président, lors de l'assemblée générale constitutive, je crois que c'est le 17 novembre, à la CCSSO.

Sur la création de l'opérateur solaire territorial, vous posiez la question. Alors, en fait, pour tout vous dire, aujourd'hui la question, tout le monde est capable aujourd'hui de dire et tout le monde souhaite faire de la rénovation énergétique. Le problème, c'est comment on la massifie et à ce jour, aucun territoire n'a trouvé la solution. Donc, la création de l'opérateur solaire territorial part vraiment d'abord du cadastre solaire qui est l'outil qui a été créé aussi pour Amiens Métropole, qui

a estimé le potentiel de solarisation de nos toitures à 5,3 millions de mètres carrés et dont la production d'électricité représenterait environ 99 % de la consommation d'électricité du territoire voilà. Donc, on a plusieurs leviers à activer, que ce soit du côté de l'offre ou de la demande. Il est évident que dans cette logique on préfère évidemment s'appuyer sur le savoir-faire d'un industriel spécialisé. On aurait pu être spectateurs. On choisit d'entrer au capital pour être pleinement acteurs de cette démarche.

M. GEST : Merci. La parole à Guillaume DUFLOT.

M. DUFLOT : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Alors, Monsieur BARA, je suis assez étonné par vos propos concernant effectivement le manque d'ambition de la PPI sportive. Nous avons largement discuté en commission il y a quelques jours justement sur cette PPI sportive et je pensais qu'à la teneur de nos propos échangés respectivement, on avait eu, on partageait cette ambition et je sais que vous êtes un amoureux du sport. Et sur les investissements, sur la politique qui a été portée, que je conduis depuis 2014, sur les investissements qui seront proposés effectivement jusqu'en 2026, on était effectivement tombés d'accord sur effectivement cette ambition qu'on porte tous sur le sport et pour les sportifs et les clubs effectivement qui animent notre territoire, qui l'animent d'ailleurs excellemment. Donc, je me suis certainement trompé, effectivement, sur cette analyse par rapport à ce que vous me disiez il y a quelques jours.

Je vous rappelle également ce que disait Benoît MERCUZOT : on va quand même investir, pour une PPI qui n'est pas ambitieuse sur le sport, près de 25 558 000 euros, pour entretenir, rénover, créer des équipements sportifs, et cette ambition sportive à cette hauteur on la porte quand même depuis 2014 et je rappelle que si on met autant dans l'entretien et la rénovation des équipements sportifs, c'est que l'on a trouvé en 2014 des équipements sportifs qui étaient dans un état de délabrement avancé. Beaucoup d'équipements n'avaient pas été... comment dire... rénovés, entretenus, depuis des années. Donc, on a dû faire effectivement des choix et prioriser, c'est faire des choix, et on a priorisé effectivement un certain nombre d'équipements. Vous parliez par exemple, tout à l'heure, du Nautilus. Pourquoi on ne s'est pas attachés au Nautilus en 2014 ? En 2014, on a répondu, j'ai joué on va dire les pompiers de service, on a joué les pompiers de service, et on a trouvé une solution pour la piscine Vallerey. La piscine Vallerey, c'est le premier équipement que j'ai visité. Les services m'ont montré comment fonctionnait cette piscine. Le bassin était tenu par des étais qui étaient déjà tous rouillés, et cela faisait des années qu'on aurait dû rénover cet équipement sportif. La précédente mandature, à laquelle votre voisine de droite appartenait, n'a pas investi un euro sur la piscine Vallerey. Donc, on a essayé de maintenir à flot pendant un certain nombre d'années cet équipement sportif pour pouvoir faire la liaison avec Aquapôle. Donc là aussi, effectivement, on a dû choisir. On a dû choisir pour régler l'urgence face à laquelle on était confrontés lorsqu'on est arrivés à la tête de cette administration en 2014.

Enfin, sachez que je suis attaché à la pratique sportive pour tous, également pour les publics atteints de handicap. Tous les investissements qui ont été portés depuis 2014 ont permis de mettre à niveau, comme le prévoit la loi de 2005, l'accessibilité des personnes à handicap. Par exemple, cette salle où il y a un ascenseur qui a été créé pour permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap, de pouvoir accéder au niveau 1 du gymnase, donc du Coliseum, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Sachez que j'y suis très attentif et je vous laisse, Monsieur BARA, relire notre projet sportif sur le champ du handicap. Sachez que ce soit sur le financement des clubs qui participent effectivement à cette politique, qui ont une politique ambitieuse, nous avons des points supplémentaires qu'on leur attribue pour avoir une subvention complémentaire pour justement les encourager à intégrer toutes les personnes. Le sport pour tous, c'est essentiel pour le bien-être et le développement de chacun.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Sachez donc que bien évidemment on a une ambition, une ambition forte pour le sport sur la métropole. Cela s'est traduit il y a quelques mois par la présentation du projet sportif et cela se traduit ce soir par une PPI ambitieuse pour le sport au service de l'ensemble des usagers, notamment des clubs de notre métropole.

M. GEST : Merci. La parole à Madame Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Oui, merci, Monsieur le Président. Quelques mots à mon tour et je vais m'exprimer peut-être plus en tant que Maire d'Amiens qu'en tant que Vice-Présidente de la Métropole, si vous le permettez, mais pour rappeler que nous fonctionnons dans un régime qui est extrêmement complexe entre la Ville d'Amiens, les différentes communes de la Métropole et la Métropole elle-même, et c'est ainsi que la répartition des compétences se fait d'une manière qui n'est pas toujours très... comment dirais-je... très simple à expliquer. C'est ainsi, par exemple, que tout à l'heure Monsieur PRADAT a parlé du réseau de chaleur et il a raison de parler du réseau de chaleur, mais le réseau de chaleur, c'est une compétence qui est Ville et de manière générale les énergies sont une compétence de chaque commune alors qu'évidemment la Métropole a aussi son rôle à jouer, mais comme l'a dit Margaux DELÉTRÉ tout à l'heure, en tant que facilitateur en quelque sorte et donc je pense qu'il y a un certain nombre de réponses aux questions que vous vous posez qui doivent être trouvées plutôt dans la PPI de la Ville d'Amiens dont nous avons parlé la semaine dernière et donc je pense qu'il faut vraiment qu'on arrive à avoir une vision globale à un moment donné entre la Ville et la Métropole, même si ce n'est pas simple. L'essentiel est que les besoins les plus élémentaires de nos concitoyens soient remplis. Ainsi, c'est également vrai pour le logement où la Ville d'Amiens également apporte des aides qui sont non négligeables ou encore en matière de rénovation des habitations. Donc encore une fois, je pense que c'est une vision globale qu'on doit avoir à un moment donné, même si pour des raisons juridiques évidentes, on doit traiter de manière séparée le budget de la Ville, le budget de la Métropole ou la PPI de la Ville, la PPI de la Métropole. Mais je voulais juste préciser ce point qui me semblait vraiment particulièrement important. Merci.

M. GEST : Merci. Il n'y a pas d'autre demande de parole, donc je vais dire quelques mots pour conclure sur cette programmation prévisionnelle des investissements en répondant un peu à d'autres observations, à certaines observations.

Tout d'abord, avant de répondre à ces observations, je note que personne n'a noté qu'il y avait un effort considérable – quand je dis « effort » je parle d'effort financier, bien sûr, Madame BECKER – sur la culture puisque c'est rien moins que 64 millions d'euros qui sont prévus pendant cette PPI sur le domaine de la culture. Le silence, c'est sans doute une forme d'admiration sans doute, mais nous, nous avons souhaité effectivement mettre un accent particulier, et je tenais à le souligner, puisque voilà c'est certainement dans les non-dits de certaines interventions d'oublier de mentionner cela.

Sur un certain nombre de choses, sur l'environnement, par exemple, enfin appelez cela comme vous voulez (la transition écologique, etc.), Margaux DELÉTRÉ, à l'instant, faisait bien de rappeler qu'il y a des choses aussi auxquelles on participe mais qui ne sont pas faites directement par nous. Le Plan Climat Air Energie Territorial, par exemple, c'est le cas. Bien sûr qu'on y participe, mais c'est une compétence que nous avons confiée au Pôle Métropolitain. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne le fait pas et cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des choses qui derrière, bien entendu, découleront de ce Plan Climat Air Energie. De la même façon, aujourd'hui, nous regardons simplement le budget, enfin les investissements plutôt du budget principal et dans les budgets annexes il y a au moins trois budgets annexes qui contribuent aussi à la transition écologique : les transports, par exemple, sous toutes leurs formes, et puis bien entendu tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement, et bien sûr ce qui concerne les déchets. Et donc, s'arrêter à

quelques lignes qui d'abord sont loin d'être négligeables et d'autre part effectivement sont complétées par des politiques qui figurent dans des budgets annexes, c'est à mon avis regarder les choses de manière beaucoup trop étroite. Je n'insiste pas sur le partenariat avec la CCSSO que Margaux DELÉTRÉ a parfaitement rappelé il y a quelques instants et qui nous ont amenés d'ailleurs à indiquer qu'on participerait volontiers avec l'achat de véhicules qui pourraient fonctionner à l'hydrogène et la CCSSO le sait pertinemment.

Deuxième remarque : certains ont évoqué le bilan en termes d'attractivité du mandat précédent et donc de la PPI précédente, en disant : « Ce n'est pas si terrible que cela. Alors celle-là, comme en plus elle est un petit peu en dessous. » Ecoutez : moi, vous voyez, lorsque je déciderai de mettre un terme à mes activités, c'est un des aspects sur lesquels je serai le plus fier, c'est-à-dire qu'on a terminé le mandat précédent avec plus d'emplois, plus de logements, plus d'habitants. Eh bien, si d'autres peuvent présenter un bilan meilleur que cela, qu'ils viennent. Franchement on est tous preneurs de faire mieux que cela ! Tout ce que je vous dis là, ce sont des chiffres évidemment qui ne sortent pas des services d'Amiens Métropole, mais qui sont livrés par des organismes extérieurs : plus d'emplois, plus de logements, plus d'habitants.

Plus d'emplois, cela me permet de parler du bilan en quelque sorte du Pacte pour l'Emploi Innovation que nous avons voté à l'unanimité. Cela s'est traduit effectivement déjà par plus d'emplois, comme je le disais, par des implantations d'entreprises, et là c'est vrai que Monsieur PRADAT, je ne sais plus qui d'autre dans votre groupe est intervenu sur ce sujet, il y a une différence entre nous majeure. D'abord, un vieux, vieux clivage : vous êtes contre les aides aux entreprises quand elles ont une certaine taille. Moi, je ne fais pas de différence entre les emplois. Quand une entreprise est capable d'apporter beaucoup d'emplois, c'est cela qui m'intéresse parce que c'est cela qui rend service aux gens qui en cherchent dans notre ville, dans notre agglomération. Et de ce côté-là, on ne peut pas dire qu'on a manqué de résultats, c'est le moins que l'on puisse dire, et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, je ne fais pas du teasing, mais vous aurez d'autres informations sur ce sujet qui montreront que les choses sont toujours en phase de progression. Et donc, on n'oublie personne, Monsieur PRADAT. Et si TIAMAT confirme ce qui était considéré il y a encore quelque temps effectivement comme une pépite, mais rassurez-vous : on sera là parce qu'on a nous-mêmes fait en sorte de la promouvoir. Ce n'est pas un hasard si, par exemple, lors de la venue du Président de la République lorsqu'il a inauguré la Citadelle, il a lui-même fait démarrer un bus avec une batterie qui venait de chez TIAMAT. Si vous voulez, quand on fait cela, c'est tout simplement parce que, un, on veut porter plus loin effectivement un projet qui est né à Amiens et qui deuxièmement peut être à même d'apporter des emplois si d'aventure, je vous le répète, TIAMAT confirme cela et que tout le monde considère effectivement que c'est un projet d'avenir. Et je signale d'ailleurs que dans les crédits qui sont destinés à aider l'arrivée d'entreprises, on pourra prendre dedans si, encore une fois, TIAMAT confirme ses espérances.

Il y a eu à un moment donné un mot aussi sur le fait qu'il fallait aider les petites et moyennes entreprises, mais attendez : à chaque séance du Conseil d'Amiens Métropole il y a des aides à au moins une quinzaine de petites et moyennes entreprises ! C'est destiné uniquement à elles. Donc, je ne sais pas... Vous les votez en plus. Donc, on ne peut pas dire qu'on est absents sur ce sujet. Donc, on pourrait détailler le bilan... comment dirais-je... sur ce qui concerne l'économie pendant bien des minutes et des minutes, mais on n'a plus le temps de le faire.

Un mot sur le vélo. Le vélo, c'est 5 millions et si on ajoute les 5 millions que la Ville d'Amiens a décidé d'inscrire à son budget, que vous avez votés la semaine dernière, cela veut dire qu'il y aura 10 millions d'investis sur le vélo pour différentes actions, entre autres bien sûr les parkings comme certains l'ont évoqué, dans les 5 années qui viennent, c'est-à-dire quatre fois plus que ce que l'on faisait avant. Madame BECKER, qui a décidément des problèmes avec les chiffres, hier, dans une réunion publique à Longpré-lès-Amiens, vous avez annoncé que la Ville d'Amiens avait mis un

milliard pour la politique « Amiens Capitale européenne de la jeunesse ». Aujourd'hui, vous nous annoncez qu'on fait 5 euros par habitant pour le vélo, sauf que 5 millions divisés par 180 000, cela fait 27 euros. On n'a pas la même calculette, mais quand même le résultat c'est celui-là. Donc, tout cela est, je veux dire, franchement dépassé. Il y a une volonté affirmée d'accompagner toujours et encore la pratique du vélo qui se développe. Nous y avons largement contribué déjà par l'achat de vélos, par l'aide à l'achat de vélos par les particuliers et par des tas de mesures qui ont déjà été prises. Et on va continuer. Et on va améliorer. Donc, sur ce sujet, le débat est vraiment, à mon avis, un petit peu dépassé, si tant est qu'il a mérité un jour d'exister.

Enfin un mot pour répondre à Madame DESBUREAUX qui nous a soumis un amendement, que je vais mettre aux voix tout de suite après d'ailleurs, s'agissant de la nécessité de faire plus à la Citadelle en ce qui concerne le restaurant universitaire. Madame DESBUREAUX, je partage votre point de vue : il y a actuellement une situation qui n'est pas satisfaisante. Mais ce n'est pas en répétant en boucle, ce que vous faites encore dans votre amendement, de dire : « Il faut mettre le projet initialement prévu dans sa phase 2 », mais il n'y a pas de phase 2, Madame DESBUREAUX. Il y a eu un projet de phase 2, mais jamais il n'y a eu les crédits pour faire la phase 2 et je ne sais pas pourquoi... comment dirais-je... à l'époque cela s'est passé comme cela. Madame THÉROUIN, qui était aux affaires, pourrait peut-être nous expliquer. Mais en tout cas ce qui est sûr, c'est qu'il y a eu un projet que nous avons mis en œuvre. J'ai déjà eu l'occasion de dire d'ailleurs que nous aurions très probablement choisi le même architecte que celui qui a été choisi par nos prédécesseurs, mais il n'y a jamais eu de programmée de phase 2 et donc il n'y avait pas les crédits et dans ce qui a été choisi, il a été déterminé un petit, un mini restaurant universitaire, je suis d'accord, on ne sait pas comment l'appeler. C'est un fait et nous l'avons réalisé tel qu'il a été programmé et cofinancé par la Région, par l'Etat, par l'Europe et par Amiens Métropole dont je vous rappelle que l'université n'est pas une compétence. Vous nous dites : « Cela ne va pas pour le restaurant universitaire. Amiens Métropole n'a qu'à le faire. La fac de droit, il y a des problèmes. Ben Amiens Métropole n'a qu'à le faire. » Je suis désolé, mais si on raisonne comme cela, alors là on va vraiment donner raison à Monsieur DESCHAMPS quand il dit qu'on n'a pas les moyens parce que si on commence à prendre les compétences des autres, vous comprenez bien qu'il va y avoir de très grandes difficultés.

Alors, vous voyez : je suis conscient du problème à tel point que récemment, avec Anne PINON, avec ma collègue également Nathalie LAVALLARD, nous discutons actuellement avec le directeur du CROUS dans l'hypothèse éventuellement de récupérer un local d'un commerce qui n'a pas fonctionné et qui, quand il va être libéré par l'actuel locataire, pourrait valablement peut-être servir à largement développer la place assise, les places assises pour la restauration du CROUS, donc au sein de l'université. On ne reste pas... comment dirais-je... l'arme au pied, mais on ne va pas faire à la place de ceux qui ont la responsabilité et la compétence. Financièrement ce n'est pas tenable.

Donc, je mettrai aux voix votre amendement en demandant de voter contre pour les raisons que je viens d'évoquer à l'instant.

Enfin un tout dernier mot sur le sport parce que vous avez dit tout à l'heure que le skate-parc était financé dans le cadre du budget participatif de la Ville d'Amiens. Ben non ! S'il est là, c'est qu'il n'est pas financé sur le budget participatif de la Ville d'Amiens. Il est financé ici sur le sport tout simplement parce que le skate, c'est désormais un sport olympique. Peut-être que d'ailleurs on pourrait avoir de bonnes surprises de ce côté-là, pourquoi pas, si on est prêts d'ici-là. Mais pour l'heure, c'est la raison pour laquelle ce projet figure bien dans le budget d'Amiens Métropole.

Voilà, j'avais noté d'autres choses, mais le débat a suffisamment duré. Je vais commencer donc à mettre aux voix l'amendement. Je vais demander à Madame DESBUREAUX de lire son

amendement s'il vous plaît. Est-ce qu'on peut donner un micro à Madame DESBUREAUX ? Si vous ne l'avez pas, je l'ai. Je peux vous le lire.

MME DESBUREAUX : Voilà, je l'ai. Donc, l'amendement que je propose est à ajouter à la mission 2 du programme 5 « Enseignement supérieur et recherche ». Il concerne le restaurant universitaire de la Citadelle. Donc : « *Il est urgent de commencer à travailler sur le projet initialement prévu dans la phase 2 du plan citadelle : un restaurant universitaire sur le site. La vie étudiante, c'est pouvoir vivre correctement ce qui comprend notamment un accès à de la nourriture, cela relève de la décence de la condition étudiante. Ces étudiant-e-s étant en majorité également des habitant-e-s de notre métropole, ils et elles méritent toute notre considération. Je propose donc qu'Amiens métropole s'engage alors à interpeller le CROUS Amiens Picardie sur cette problématique, et inscrive sur la PPI 2022-2026 une AP à hauteur de 1 000 000 € au titre de la participation d'AM au coût des études et des travaux, financée sur l'excédent de gestion de la ZAC J.Verne.* »

M. GEST : Merci. Je mets donc aux voix cet amendement, en demandant de voter contre.

AMENDEMENT REJETE

Observations :

*Mme DESBUREAUX, M. BAIS et Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT ont voté pour.
M. DESCHAMPS, M. METAY, Mme BELLINA, Mme VAGNIEZ n'ont pas pris part au vote.
Les autres membres de l'assemblée ont voté contre.*

M. GEST : Voilà pour l'amendement. Une fois qu'on a voté l'amendement, on va maintenant mettre aux voix la programmation prévisionnelle des investissements. Alors, on va voter lentement pour que Mme CABURET puisse donner le bon chiffre.

ADOPTE

Observations :

M. BAIS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, M. DESCHAMPS, M. METAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme VAGNIEZ ont voté contre.

13 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. CONVENTION DE DISSOLUTION. APPROBATION.

M. GEST : Le syndicat mixte Europamiens (SME), créé en 1994, l'a été dans le but de lancer des études et de procéder aux acquisitions nécessaires à la réalisation d'un espace de développement mixte sur l'ouest d'Amiens. Après le départ du Département de la Somme suivi de celui de la Région Hauts-de-France de ce syndicat, les deux seuls contributeurs financiers sont Amiens Métropole et la Ville d'Amiens qui participent respectivement à hauteur de 60 % et 40 %. La commune de Pont-de-Metz, quant à elle, n'intervient pas financièrement.

Grâce à la mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé et d'une Déclaration d'Utilité publique le SME a pu acquérir le foncier nécessaire aux opérations d'aménagement envisagées. C'est ainsi que la ZAC Renancourt a pu être entreprise. Par ailleurs, le SME possède aujourd'hui environ 231 hectares sur les communes d'Amiens et de Pont-de-Metz. Les terrains situés au nord de l'avenue François Mitterrand ont permis d'envisager une deuxième opération, Borealia 2, représentant une soixantaine d'hectares sur la commune d'Amiens et pour laquelle une procédure de création de ZAC est en cours sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole.

À ce jour le SME n'a plus lieu d'être et le comité syndical réuni le 29 septembre dernier a approuvé la convention de dissolution. C'est ce que je vous propose à notre tour de faire ce soir.

Il s'agit de régler l'ensemble des questions de répartitions des résultats comptables, des restes à réaliser, de l'actif (immobilisations, biens, subventions d'équipement, trésorerie, etc...) et du passif (emprunts, dettes fournisseurs,...) selon la clé de répartition 60 / 40 (60 pour Amiens Métropole, 40 pour la Ville d'Amiens). À l'issue de cette dissolution, Amiens Métropole va donc récupérer la propriété d'environ 192 hectares, estimés à 9 604 485 €. En matière de dette, le capital restant dû s'élève à 7 672 307,80 €, la charge pour la collectivité s'établit donc à 4 603 384,08 €.

Des questions sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - COOPERATION AVEC LA MUNICIPALITE DE SANTA CATARINA ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. PROTOCOLE D'ACCORD.

M. GEST : Dans le cadre des actions de solidarité internationale menées depuis 2007 à Santa Catarina, au Cap Vert, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'Agence de l'Eau Artois Picardie propose de formaliser une convention permettant d'une part d'identifier la collectivité en tant que référent territorial pour les coopérations avec la municipalité de Santa Catarina, et d'autre part, d'obtenir des crédits spécifiques de la part de l'Agence de l'Eau, notamment en accompagnement du dispositif de la FICOL proposée par l'Agence Française de Développement à Paris (AFD). Je vous propose donc d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer. C'est un dossier qu'on a déjà vu sous d'autres angles. Il y a effectivement une grosse participation de l'Agence Française de Développement.

Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES. ANNEES 2021-2025.

M. GEST : Je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles à intervenir avec la Caisse des Allocations Familiales de la Somme, le CCAS de la ville d'Amiens et les communes volontaires de la communauté d'agglomération. Cette convention pluriannuelle formalisée pour les années 2021 à 2025 devient le cadre conventionnel de référence entre les CAF et les collectivités territoriales et vise à favoriser la coordination, la cohérence et l'efficacité des services mis en place pour les habitants du territoire en organisant concrètement l'offre de service globale des CAF de manière structurée et priorisée. S'agissant d'Amiens Métropole, la collectivité serait signataire pour ses compétences logement et numérique. De plus, ce conventionnement intervient alors que le Contrat Enfance Jeunesse, qui soutient financièrement et techniquement les équipements avec des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, disparaît cette année pour devenir le bonus territoire. Ce bonus territoire, pour être mis en œuvre, doit en effet être adossé à une convention territoriale globale et ce, pour pouvoir bénéficier des financements. Cette dernière phrase explique exactement la raison pour laquelle on a cette convention puisque ce n'est pas concrètement très précisément en rapport avec les compétences de la métropole, davantage avec le niveau communal, en tout cas pour certaines communes, et donc c'est la CAF qui a souhaité que nous ayons cette convention qui certainement relève d'une politique nationale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix. Comment ? Ah ! Pardon, Mathilde ROY qui veut intervenir.

MME ROY : Ce n'était pas une question, mais plutôt un complément que je souhaitais apporter par rapport au dossier qui vient d'être traité et aussi en réponse à la question qu'avait soulevée notre collègue Philippe THÉVENIAUD tout à l'heure en ce qui concernait les inégalités territoriales par rapport aux créations notamment de crèches et toutes les solutions qui peuvent être apportées aux familles. Là, je m'exprimerai au nom de l'Union Départementale des CCAS de la Somme qui a été signataire récemment du schéma départemental d'aide aux familles et qui donc, en lien avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, l'UDAF notamment et le Département, propose aux familles et donc aux collectivités de pouvoir les accompagner suite à un territoire, à un diagnostic territorial qui est établi et qui permettra à chacune des communes qui le souhaitent de pouvoir être aidées pour apporter des réponses aux familles dès lors que c'est nécessaire. À ce titre-là, il y a l'Association des Maires de la Somme qui est signataire et qui va donc proposer, lors de réunions, aux différents élus concernés de les rencontrer en lien avec la CAF et de pouvoir proposer les solutions en termes notamment d'accompagnement et de financement qui peuvent être déployées. Donc, c'était un petit peu en réponse à ce qui a pu être dit tout à l'heure et en complément du dossier que venait de présenter Monsieur le Président.

M. GEST : Merci de ces précisions. Je vais mettre aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - FRAIS ADMINISTRATIFS. RECOURS DOMMAGES AUX DOMAINES. ANNEE 2022.

M. GEST : Lorsqu'Amiens Métropole est victime de dommages sur son domaine public ou privé, du fait de l'action de tiers, le coût des travaux de réparation fait l'objet d'une mise en recouvrement sur les auteurs identifiés.

Ces procédures s'accompagnent d'un travail administratif et technique de constat, déplacement, chiffrage et suivi de procédure, et je vous propose d'en fixer le coût, à compter du 1^{er} janvier 2022, à un montant de 65,93 €.

Des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - URBANISME. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS. CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE LA METROPOLE ET AMIENS. AVENANTS N°1.

M. GEST : Par délibération du 5 février 2015, nous avons approuvé la création d'un service commun qui instruit les demandes d'autorisation d'utilisation des sols de toutes les communes de la métropole à l'exception de Boves et Longueau, qui gèrent cet aspect en régie, ainsi que Clairly-Saulchoix, Creuse, Pissy, Revelles, Remiencourt, Seux dans la mesure où elles ont un Règlement National d'Urbanisme, et que les demandes restent instruites par la Direction Départementale du Travail, des Territoires et de la Mer. Des Territoires et de la Mer. Je ne vois pas parce que j'ai ajouté « Travail » d'ailleurs.

Je vous propose d'approuver les avenants qui ont pour objet de valider l'ouverture d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les communes de la métropole et un pour Amiens et qui précisent les missions de chacun pour les dossiers déposés de manière dématérialisée.

Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - AMIENS. AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ALLONVILLE ENTRE LA RUE FAFET ET LA RUE FENELON. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver l'aménagement de la route d'Allonville, à Amiens, sur sa partie entre la rue Fafet et la rue Fénelon. La participation de la commune à la réalisation de cette opération s'élèverait à 102 580 € par une convention de fonds de concours qui est soumise à votre approbation.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Eh bien, je le mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX a voté contre.

19 - INDEMNISATION. ASSISTANCE A AGENTS DE POLICE. DOSSIER A 20.08.14 P.

MME FOURE : Le 14 août 2020, 2 agents de police municipale ont été victimes d'une agression verbale. Par jugement du 3 septembre 2020, l'auteur des faits a été condamné à leur verser respectivement la somme de 100 € en réparation du préjudice moral. Dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui organise la protection fonctionnelle, l'administration est amenée à se substituer à la personne condamnée pour réparer le préjudice subi par les agents.

Je vous propose donc de retenir le montant des condamnations judiciaires à titre d'indemnisation des agents, soit 200 € au total. Amiens Métropole sera en droit d'exercer un recours contre l'auteur des faits d'agression afin d'obtenir le remboursement de ces sommes.

J'ajoute qu'évidemment ce dossier intéresse exclusivement les agents qui exercent des fonctions au sein de la Ville d'Amiens et par conséquent ces sommes auront vocation à être remboursées par la Ville d'Amiens à Amiens Métropole dans le cadre de l'accord qui nous lie, comme il a été indiqué tout à l'heure, évidemment.

M. GEST : Sage précision ! Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE. EVOLUTION.

MME FOURE : Dans le même ordre d'idées, il s'agit d'accorder un régime indemnitaire particulier à certains agents de la filière Police Municipale. C'est un dossier, donc comme le précédent, qui a été vu au Conseil Municipal la semaine dernière puisqu'évidemment il sera également supporté par la Ville d'Amiens puisque je vous rappelle que les agents de Police Municipale, s'ils ont une fiche de paie « Amiens Métropole », exercent des fonctions qui sont exclusivement des fonctions Ville et donc c'est bien l'une des raisons pour lesquelles la Ville rembourse. Donc, c'est plus de la moitié des frais de personnel, je le rappelle, supportés par la Métropole qui sont en réalité des frais de personnel que de fait supporte le contribuable amiénois *in fine*.

Donc, je vous propose aujourd'hui de modifier la délibération du 24 octobre 2019 relative au régime indemnitaire de la police municipale. En effet, suite à la réorganisation du service, il a été proposé de recruter une personne qu'on appelle garde champêtre parce que c'est son titre dans les textes, agent de police municipale mais dont le cadre d'emplois n'était pas visé dans la délibération. De plus, la collectivité souhaite ajouter une majorité, une majoration pardon de l'Indemnité d'Administration et Technicité (dite IAT) pour les agents des brigades de soirée et de nuit, au regard des horaires atypiques et des conditions d'exercice induites.

Donc sans rentrer dans le détail puisque c'est un sujet qu'on a déjà étudié la semaine dernière en Conseil Municipal, je vous propose donc d'adopter cette délibération qui, encore une fois, sera supportée, dont les conséquences financières seront exclusivement supportées par la Ville d'Amiens.

M. GEST : Qui veut s'exprimer sur le sujet ? Personne. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - FORFAIT MOBILITES DURABLES. APPROBATION.

MME FOURE : Alors, cette fois ce point va intéresser l'ensemble des agents d'Amiens Métropole, qu'ils soient des agents métropolitains au sens strict du terme ou qu'ils soient des agents Ville d'Amiens ou qu'ils soient mixtes, parce que cela existe aussi.

Donc, comme vous le savez, dans le passé, il existait l'Indemnité Kilométrique Vélo qui a été mise en place dans notre collectivité en décembre 2018. Mais cette Indemnité Kilométrique Vélo est remplacée, dans le cadre du décret du 9 décembre 2020, par ce qu'on appelle maintenant le « forfait mobilités durables ». Donc, je vous propose de mettre en application ce forfait mobilités durables. Ce décret prévoit la possibilité de bénéficier, pour les agents de la fonction publique territoriale, d'un remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, à condition de choisir un ou plusieurs moyens de transport éligibles pour se déplacer, à savoir, alors comme dans la précédente Indemnité Kilométrique Vélo, leur vélo, donc cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ; mais en plus, donc, en tant que conducteur, et cela, c'est nouveau dans ce forfait mobilités durables, ou passager en covoiturage.

Pour en bénéficier, les agents devront effectuer un trajet minimal d'un kilomètre par jour. Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent (entre 80 et 100 jours) et le montant annuel du forfait mobilités durables s'élève à 200 € pour un temps plein. Donc, c'est cette somme maximale dont pourra bénéficier l'agent. À titre d'information, l'Indemnité Kilométrique Vélo avait été versée à 165 agents en 2019 et à 283 agents en 2020.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AMIENS PICARDIE HAUTS-DE-FRANCE. SERVICE ACCUEIL MOBILITE. ANNEES 2022 - 2025. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. FOUCAULT : Il s'agit d'une subvention pour une petite institution de notre métropole. Je vous propose de renouveler le versement d'une subvention à la CCI Amiens-Picardie Hauts-de-France, pour les années 2022 à fin 2025, pour contribuer au financement de la structure Accueil Mobilité Amiens mieux connue pendant longtemps sous le nom de Cellule d'Accueil des Cadres.

Pour rappel, Amiens Métropole et la CCI se sont associées depuis 1991, donc 30 ans qu'on va fêter, avec la même responsable d'ailleurs qu'on peut citer : Béatrice DE VILLENEUVE qui s'est dévouée à cette tâche avec beaucoup de succès, pour accompagner les entreprises dans l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs et de leurs familles.

Donc, comme vous le savez, le service, la structure est localisée au sein de la CCI. C'est un service sur mesure gratuit, un vrai service public ouvert à tous ceux qui arrivent pour des raisons professionnelles de l'extérieur du département et qui couvre tous les aspects de la mobilité puisque les gens sont accueillis aussi bien pour les problèmes d'emploi de conjoints, d'enfants, d'école, de logement bien sûr ou services culturels ou sportifs. Il y a à peu près une famille qui est reçue par jour, donc un peu plus de 300 personnes en 2020.

Donc, c'est un budget qui est très modeste par rapport aux compliments qu'on a régulièrement depuis 30 ans sur l'activité de l'agence, aussi bien de la part des familles qui en bénéficient que de la part des entreprises. C'est un budget de 220 000 € TTC pour l'exercice 2022 et on partage avec la CCI. Donc là, en l'espèce, c'est Amiens Métropole qui rembourse la CCI pour 50 % du budget prévisionnel. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - IMMEUBLE TERRALIA. RENOUVELLEMENT DU BAIL PRINCIPAL ET DES CONVENTIONS DE SOUS-LOCATIONS. MODALITES RELATIVES A LA PEPINIERE AMIENS LE L@B.

M. FOUCAULT : Là aussi, on est dans une action publique en matière privée pour faciliter l'accueil, le développement d'entreprises, le développement de nouvelles filières. Il s'agit d'offrir des conditions d'hébergement compétitives, ce qui n'est pas toujours le cas dans le secteur privé pour les entreprises, et du coup nous avons, un peu par tradition là aussi, depuis longtemps, pris un bail commercial dans certains immeubles des espaces. Donc là, c'est le cas sur l'immeuble appelé TERRALIA. Depuis 2007, nous louons 2 644 m² qu'ensuite nous sous-louons à des entreprises. Cette opération a permis la domiciliation, donc, de plusieurs sociétés en sous-locataires, mais aussi de la Pépinière Amiens Le L@B pour la création, le développement des jeunes entreprises, là aussi d'ailleurs en collaboration avec la CCI.

Donc, le bail est arrivé à terme en octobre 2020. Nous l'avons renégocié à la baisse d'ailleurs pour 12 années à raison de 138 euros le mètre carré. Donc, je vous propose, en dehors de cette nouvelle location, aussi d'accorder le renouvellement de la convention de sous-location consentie à l'ADUGA à des conditions identiques à celles actuelles et d'approuver les deux trames de conventions de sous-location pour la Pépinière Amiens Le L@b.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes se rapportant à la présente délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - TERRITOIRE D'INDUSTRIE. ENQUETE SUR LE TISSU INDUSTRIEL LOCAL. BANQUE DES TERRITOIRES. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Point 24 sur l'industrie dont vous avez parlé, Monsieur le Président, tout à l'heure et c'est vrai que depuis quelques années chacun peut constater un regain d'activité et puis en tout cas globalement une certaine forme de retour en grâce de l'activité industrielle avec fort heureusement un mouvement de relocalisation qui suit un profond mouvement. La France a quand même été extrêmement touchée par les délocalisations et en particulier Amiens, même s'il y a toujours eu aussi des fortes réussites, même dans les périodes difficiles. Donc, la révolution numérique, la transition écologique, la révolution alimentaire aussi, sont évidemment au cœur des mutations qu'on connaît sur nos espaces industriels et aussi d'ailleurs ce regain d'intérêt du grand public, à commencer par les demandeurs d'emploi qui, à juste titre, peuvent aujourd'hui réespérer un horizon.

Il y a un dispositif national, celui-ci qui n'a pas vocation à être très connu du grand public mais qui est important parce qu'il permet de comprendre, d'analyser, d'étudier, d'agir aussi sur ces mutations du tissu industriel. C'est un dispositif qui a maintenant quatre, cinq ans qui s'appelle Territoire d'Industrie. Cela consiste à labelliser un certain nombre de territoires. Donc nous, en fait, le territoire qui est labellisé c'est celui évidemment d'Amiens Métropole, mais aussi celui de l'agglomération d'Albert. Donc, cet ensemble des deux agglomérations forme, a été labellisé Territoire d'Industrie.

Là, on attaque quelque chose d'assez sérieux puisqu'on voudrait commander une très grosse étude à Territoire d'Industrie avec l'aide de l'Etat pour mieux connaître la composition, les évolutions, les enjeux des industriels amiénois et surtout leur positionnement par rapport aux mutations que je citais tout à l'heure (évolution numérique et transition écologique). Il y a un cabinet d'experts donc qui serait en charge de cette étude très lourde qui conduirait 45 audits d'entreprises pour un montant de 103 000 euros, 45 000 euros, donc à peu près la moitié, étant pris en charge par la Banque des Territoires par le biais d'une subvention versée à Amiens Métropole.

Je pense que c'est peut-être une question que légitimement vous me poserez : c'est oui, les résultats seront présentés au bénéfice de chaque industriel. Évidemment la partie spécifique à chaque entreprise restera confidentielle, mais la globalité de l'étude sur les tendances, les enjeux du tissu industriel amiénois, pourra évidemment être présentée, ce que nous ferons.

Donc, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de cofinancement à peu près donc à la moitié avec la Banque des Territoires.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur THÉVENIAUD. C'est de l'autre côté pour le micro. Voilà.

M. THEVENIAUD : Oui, merci Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, une question : dans le passé, on a souvent vu des organisations syndicales, représentants du personnel, tirer la sonnette d'alarme, dire qu'il n'y avait pas d'investissement, il n'y avait pas d'innovation, pour garantir la pérennité de l'industrie et des emplois. Généralement, ces représentants du personnel qui étaient dans ce qu'on appelait avant les comités d'entreprise qui s'appellent maintenant les CSE sont également accompagnés de cabinets d'experts qui projettent des diagnostics sur les marchés, les nouvelles technologies à l'échelle mondiale, à l'échelle européenne et nationale.

Alors, ma question est la suivante : dans ce dispositif, est-ce qu'on va associer les organisations syndicales représentatives et les représentants du personnel sur notre territoire qui, je le répète,

sont souvent bien en avance par rapport aux politiques parce que visionnaires sur beaucoup de problèmes ? Merci.

M. GEST : Marc.

M. FOUCAULT : C'est une bonne remarque. Forcément, mais comme pour autre chose, les situations peuvent être quand même contrastées ici ou là selon les moments et selon les entreprises. En tout cas, c'est tout à fait une requête qu'on peut porter auprès du cabinet d'audit qui a été choisi pour qu'il puisse, alors peut-être pas dans chacune des 45 entreprises, mais enfin qu'il ait bien en tête ici ou là le contact avec les organisations syndicales, en tout cas là où les organisations syndicales auront pu produire des éléments, on va dire, relativement récents de nature à pouvoir étoffer l'analyse du cabinet d'expertise. C'est tout à fait juste.

M. GEST : Très bien ! Alors, on va mettre aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CHU AMIENS PICARDIE. PROJET PRÉCIDIAB. SUBVENTION. CONVENTION.

MME PINON : Validée par Monsieur le Premier Ministre en 2019, la création dans les Hauts-de-France d'un Centre National de Médecine de Précision sur les diabètes a abouti sur le lancement d'un nouveau projet intitulé PRÉCIDIAB. Ce projet vise à développer de nouvelles solutions pour contrôler à la fois le diabète et les comorbidités. Dans le cadre de ce projet, et à partir du CHU d'Amiens, une nouvelle plateforme clinico-biologique française de médecine de précision, appelée PRÉCIMETAB, va voir le jour, alliant médecine et numérique.

Le coût du projet PRÉCIDIAB est évalué à 1 653 625 € intégrant les équipements techniques, les personnels et les prestations Biobanque. L'engagement de la collectivité permettrait de finaliser la mise en route de projet unique.

Je vous propose donc de valider l'octroi d'un soutien financier en investissement à hauteur de 173 000 €, sur une période de 3 ans, au projet PRÉCIDIAB au sein du CHU Amiens Picardie et plus particulièrement pour les équipements techniques et je vous invite à adopter la convention qui fixe les modalités de versement de cette participation. Et un premier versement est prévu en cette fin d'année de 138 000 €.

M. GEST : Merci. Un premier dossier qui illustre une partie, enfin une ligne budgétaire que vous avez trouvée tout à l'heure dans la PPI.

Y a-t-il des questions ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - CHU AMIENS PICARDIE. INSTITUT FAIRE FACES. PROJET IMMOBILIER. SOUTIEN A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET RESEAUX. SUBVENTION. CONVENTION.

MME PINON : La politique de développement d'Amiens Métropole s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, au développement et à l'innovation. La santé et plus spécifiquement « le numérique au service de l'innovation dans les pratiques de santé » est un des moteurs d'avenir.

L'Institut Faire Faces est né 4 ans après la première greffe de visage réalisée par l'équipe du Professeur DEVAUCHELLE en 2005. Il est un institut international dédié à la recherche et à la

formation sur l'ensemble des techniques et des approches mobilisées dans la reconstruction de la face dans la perspective de progrès dans les techniques chirurgicales.

Le projet immobilier, visant à créer un institut pour une approche pluridisciplinaire, globale et innovante de la défiguration, sous la forme d'un bâtiment de recherche et d'enseignements de 4 000 m² dédié à l'Institut Faire Faces, a été mené avec la signature début 2016 d'un avant-projet. Les travaux ont été lancés en 2020. Il est construit sur un terrain mis à disposition par le CHU d'Amiens. Ce bâtiment, dont les travaux ont commencé, doit jouer un rôle essentiel dans le développement du projet scientifique car il permettra de réussir, réunir pardon, les équipements réalisés dans le cadre des investissements d'avenir dit « Equipex ». Le montant total du projet s'élève à près de 14 M€. Il est cofinancé par le Conseil Régional des Hauts-de-France à hauteur de 6,2M€ et le FEDER à hauteur de 7,6M€.

Je vous propose donc d'approuver le soutien d'Amiens Métropole à hauteur de 256 482 € à travers la fourniture d'équipement informatique et la mise en place de réseaux et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec le CHU d'Amiens Picardie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2020.

M. MERCUZOT : Il s'agit, par ce point 27, d'adopter le compte rendu annuel à la collectivité concernant la ZAC Gare La Vallée, compte rendu annuel pour l'année 2020.

En effet, par délibération en date du 9 février 2006, Amiens Métropole a décidé de créer la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dénommée « Gare La Vallée » et un contrat de concession d'aménagement a pris effet au 1^{er} mai 2016 en collaboration avec la Société Publique Locale Amiens Développement, dénommée depuis SPL Vallée Idéale Développement.

Conformément aux dispositions légales, la S.P.L. Vallée Idéale Développement a transmis à Amiens Métropole le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale présentant la situation financière de l'opération pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Il est à retenir de ce compte rendu que le projet d'aménagement s'est poursuivi et les volumes financiers globaux, fixés au compte rendu précédent, celui de 2019, ont été atteints, et cela malgré la crise sanitaire. Ainsi, le budget d'opération global serait porté à 119 853 000 € HT sans demande de participation complémentaire d'Amiens Métropole à l'équilibre de l'opération et le montant prévisionnel des recettes (hors participation d'Amiens Métropole) s'établirait à 61 652 000 € HT. Donc, la participation prévisionnelle de notre collectivité au titre du déficit de l'opération serait maintenue à la même hauteur que précédemment, c'est-à-dire 58 201 000 €.

Il est proposé d'approuver ce C.R.A.C.L mais également les montants prévisionnels précités, donc à la fois pour les dépenses et les recettes, et il est également proposé d'adopter les versements de la participation d'équilibre pour un montant de 6 500 000 € en 2021 et de 6 900 000 € en 2022.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur PRADAT. Un micro pour Monsieur PRADAT. Merci.

M. PRADAT : Merci, Monsieur le Président. C'est juste une explication de vote. On avait déjà relevé, on était intervenus dans cette assemblée au sujet du parc Nisso-Pellossof. Donc, c'est un point budgétaire sur lequel on avait des interrogations de budget qui est passé à plus de 6 millions sur le parc et qui nous semblait, voilà, avoir un peu dérapé. Donc, c'est une explication d'abstention.

M. GEST : Très bien. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) n'a pas pris part au vote.

28 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2020.

M. MERCUZOT : Le traité de concession de cette ZAC a été confié à la SEM Amiens Aménagement en 2007 et ce document fixe notamment la participation financière globale de la collectivité au titre du déficit de l'opération à hauteur de 10 196 K€ et ce montant reste inchangé par rapport au compte rendu précédent, c'est-à-dire celui de l'année 2019. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève quant à lui à 38 901 000 € HT et celui des recettes à 28 705 000 € HT. Le versement à la SEM Amiens Aménagement d'une participation d'équilibre au bilan de l'opération serait de 2 281 000 € en 2021 et de 1 076 000 € en 2022.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) n'a pas pris part au vote.

29 - ZAC INTERCAMPUS. MODIFICATION DES MODALITES DE FINANCEMENT DES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES HORS ZAC.

M. MERCUZOT : Il est nécessaire en effet d'apporter une modification à l'annexe 2 de la délibération de notre conseil du 4 juillet 2013, délibération relative aux financements des ouvrages d'infrastructures situés hors de la ZAC Intercampus. Il convient ainsi de supprimer le nouveau giratoire Rouen / Elbeuf de la liste des équipements financés par Amiens Métropole, de modifier la maîtrise d'ouvrage et d'actualiser le coût de l'aménagement du tronçon entre la rue Bernard Risbourg et la limite de ZAC (intitulé « tronçon ST » dans le dossier de réalisation), tronçon qui sera réalisé par Amiens Aménagement et financé par Amiens Métropole. Compte tenu de ces modifications, l'engagement financier d'Amiens Métropole pour la réalisation des équipements d'infrastructures est ramené à 2 205 000 € HT contre 2 952 000 € prévus initialement.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, M. METAY, Mme BELLINA, Mme VAGNIEZ ont voté contre.

30 - HAUTS-DE-FRANCE INNOVATION DEVELOPPEMENT. ADHESION.

MME DELETRE : Il s'agit d'apporter le soutien en adhérant à Hauts-de-France Innovation Développement qui est une agence régionale associative qui a en charge la sensibilisation des entrepreneurs à la prise d'initiatives, à l'animation et à la coordination d'un dispositif d'appui à la création et l'accélération d'entreprises innovantes, à la sensibilisation à l'innovation, l'aide au montage de projets innovants et de performance, l'animation du réseau de la recherche et de l'innovation, l'appui à la mise en œuvre des stratégies régionales d'innovation, de développement économique et de recherche. Cette association a pour mission d'accompagner les startups et les entreprises dans leur projet d'innovation et de performance industrielle, de développer l'entrepreneuriat et d'appuyer les politiques de développement économique de la région. Je vous propose qu'Amiens Métropole adhère à cette association afin de conforter la position de la collectivité dans ses objectifs de développement et d'accompagnement à l'identification de projets, à la formation, à des plateformes de réseautage dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de la formation. L'agence propose de nous offrir une première année d'adhésion d'une valeur de 1 500 € et elle sensibilise en moyenne 1 200 entreprises par an et nous sommes par ailleurs bientôt, donc du 23 novembre au 1^{er} décembre, dans les cinquièmes éditions des Rencontres Régionales de la Recherche et de l'Innovation dont une partie de ces Rencontres se déroulera à Amiens.

M. GEST : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - PRISE DE PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE DANS LE CYBER CAMPUS LILLE HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME DELETRE : Un sujet qu'on a effleuré tout à l'heure puisque face aux menaces des cyberattaques qui ont quadruplé en 2020 en France notamment sur des sites sensibles dont les hôpitaux alors en pleine épidémie de Covid-19, un plan national a été lancé avec un fonds de 1 milliard d'euros d'ici à 2025 visant à renforcer la cyber sécurité du pays, financée pour moitié par l'Etat et pour moitié par les acteurs privés du secteur. C'est dans cette dynamique qu'une initiative Hauts-de-France a émergé dans la continuité des travaux réguliers portés lors du Forum International de la Cyber Sécurité de la Région des Hauts-de-France, dont l'objectif est de bâtir un centre de gravité (un lieu totem en quelque sorte) de la cyber-sécurité des Hauts-de-France sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (une SCIC) avec la majorité du capital détenue par des entreprises privées (type Orange, Cyberdéfense, AXA, Thales...) soit 1 million sur les 1,8 million d'euros de capital.

C'est pourquoi nous vous proposons, aux côtés de la Région des Hauts-de-France, de la Métropole Européenne de Lille, une prise de participation par Amiens Métropole de 50.000 € (TTC) au capital de cette SCIC, l'organe de gouvernance qui assurera la stabilité de l'actionnariat de ce Campus Cyber Lille. Cette participation ainsi qu'une adhésion annuelle d'environ 5 000 € HT permettra à notre collectivité de se doter d'un arsenal de moyens mutualisés et modernes, préventifs et curatifs, à la mesure de ceux employés par les hackers. Le président représentera la collectivité au sein de la SCIC et je serai amenée à le remplacer en cas d'indisponibilité.

M. GEST : Très bien ! Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - UPJV. SOUTIEN DU PROJET GRECO. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT. CONVENTIONS.

MME DELETRE : Oui, nous parlions de TIAMAT tout à l'heure et de la mise en lumière lors de la venue du Président de la République. GRECO avait aussi pu être mis en avant.

La politique de développement de l'agglomération s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, au développement et à l'innovation, et nous travaillons de concert avec Anne PINON et Marc FOUCAULT sur ce sujet. Dans ce cadre, la santé et plus spécifiquement « le numérique au service de l'innovation dans les pratiques de santé » a été défini comme un des moteurs d'avenir.

Le Groupe de Recherches et d'Études en Chirurgie rObotisée (GRECO) est un institut fédératif de recherche, porté par l'UPJV et dirigé par Michel LEFRANC, enseignant-chercheur au sein du laboratoire CHIMÈRE de l'UPJV et professeur de neurochirurgie.

GRECO, ce sont quatre structures : trois unités de recherche (CHIMÈRE sur la chirurgie et l'extrémité céphalique, le SSPC, la simplification des soins chez les patients complexes, le MIS, la modélisation, l'information et les systèmes) et le centre de pédagogie active en santé est reconnu partout dans le monde (SIMU Santé).

Le GRECO a pour ambition de devenir le pôle international d'excellence en chirurgie robotisée et pour preuve : il a réalisé 7 premières mondiales en 6 ans. Enseignants-chercheurs, ingénieurs, praticiens hospitaliers travaillent ainsi de concert pour proposer des solutions innovantes adaptées aux attentes et aux besoins des patients dans le but de minimiser le caractère invasif des interventions chirurgicales, individualiser et optimiser le parcours de soins, sécuriser et fiabiliser les actes opératoires grâce à l'assistance robotique et avec une méthodologie d'innovation chirurgicale centrée sur la simulation en santé.

Amiens Métropole souhaite soutenir le projet par le financement des équipements techniques et technologiques (robot de télé chirurgie, logiciel de segmentation et calculateurs) ainsi que sur une partie du fonctionnement (intégration du centre de calcul au sein du MIPIH, impression 3D et promotion du GRECO). Ainsi la subvention totale sollicitée de 1 million d'euros se répartirait en 900 000 € d'investissement sur 5 ans et 100 000 € de fonctionnement sur 2 ans à compter de la notification des conventions à intervenir. Je vous propose donc d'approuver la participation au projet et d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions afférentes.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNEE 2021. SUBVENTIONS DE L'ETAT. CONVENTION.

M. PENAUD : La Ville d'Amiens et Amiens Métropole sont éligibles depuis 2013 à la Dotation de Développement Urbain (DDU), devenue en 2015 Dotation de la Politique de la Ville. Elle bénéficie aux collectivités particulièrement défavorisées comprenant des quartiers prioritaires.

Son but est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services. Pour 2021, une enveloppe globale de 2 360 647 € peut être mobilisée. Elle est en augmentation de près de 10 % par rapport à celle de 2020.

À l'issue de l'instruction des dossiers soumis à Madame la Préfète de la Somme, je vous propose d'approuver la convention afférente, actant l'octroi de crédits au titre de 19 projets (détaillés dans les annexes de la délibération) dont 8 en fonctionnement représentant un tiers de la dotation et 11 en investissement pour les deux tiers restants, pour un montant global pour Amiens Métropole de 1 074 410 €. Il convient en outre d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION DU REPRESENTANT AUTORISE A SOLLICITER LES LICENCES D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE DE CATEGORIES 1 ET 3.

M. SAVREUX : La licence d'entrepreneur de spectacle est obligatoire pour tout responsable de structure associative, commerciale et publique dont l'activité habituelle relève du spectacle vivant ainsi que pour les établissements publics et les salles exploitées en régie directe qui organisent plus de six représentations par an.

La collectivité a désigné en 2014 le directeur du CRR pour les licences de catégories 1 et 3, correspondant aux exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques et pour les diffuseurs de spectacle. Ce dernier ayant quitté ses fonctions, je vous propose de désigner le directeur nommé dont le recrutement est en cours en qualité de représentant habilité à être titulaire de ces licences, sachant que ces licences sont personnelles et incessibles et qu'elles ont une validité de 3 ans.

M. GEST : Très bien. Nous sommes effectivement en phase finale de recrutement du directeur nouveau du conservatoire. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2021-2024.

M. SAVREUX : Amiens Métropole place la culture et le patrimoine comme un des vecteurs primordiaux du développement du territoire. On l'a vu il y a quelques minutes avec la PPI que nous avons votée. Je vous propose donc d'approuver la convention de coopération culturelle et patrimoniale à intervenir, pour les années 2021 à 2024, avec le Département de la Somme qui, dans le cadre de ses nouvelles orientations stratégiques de cohésion sociale et territoriale, a souhaité mettre la culture au cœur de son ambition d'agir. Je parle sous le contrôle de ma voisine, Margaux DELÉTRÉ, qui est par ailleurs vice-présidente au Département en charge de la culture.

C'est une convention qui s'inscrit dans une logique partagée de rayonnement et d'attractivité du territoire et d'un développement concerté et harmonieux, avec pour objectifs de rappeler les enjeux et objectifs de chacune des politiques culturelles et patrimoniales ; d'identifier et formaliser des enjeux communs d'aménagement et de développement partagés ; et de mettre en œuvre un premier niveau de déclinaisons opérationnelles. Et donc, dans ce document, on trouve des objectifs de plus grande cohérence, par exemple, sur des appels à projets que nous faisons, sur la création et la diffusion, une meilleure synergie sur les dispositifs d'éducation artistique et culturelle comme Orchestre à l'école et Orchestre au collège, ou encore les CLEA et le PAC80 une mise en réseau de nos villes pays d'art et d'histoire (Amiens, Péronne et Abbeville), des synergies entre le

jardin archéologique de Saint-Acheul et les autres sites archéologiques du département comme Ribemont-sur-Ancre et Samara et puis des coopérations entre les musées comme par exemple le Musée de Picardie et l'Historia de la Grande Guerre, et une réflexion également pour davantage mettre en valeur les six beffrois de la Somme qui sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Voilà quelques exemples de coopération que nous mènerons dans les mois et années qui viennent.

M. GEST : Très bien. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - MAISON DU THEATRE. TARIFS POUR LES ENTREES AUX SPECTACLES ET POUR LES INSCRIPTIONS AUX ATELIERS-CHANTIERS. CONDITIONS D'ACCES D'ENTREE LIBRE ET GRATUITE POUR LES ACTIONS SPECIFIQUES. TARIFS DE LA BUVETTE. SAISON 2021-2022.

M. SAVREUX : Pour cette saison 2021-2022 la Maison du Théâtre propose une nouvelle grille tarifaire en fonction de l'actualisation des tranches du quotient familial individuel, toujours dans le but d'augmenter son taux de couverture, d'harmoniser ses tarifs avec les différentes grilles tarifaires des établissements culturels d'Amiens Métropole, d'élargir et d'augmenter son public et de le fidéliser.

Je vous propose donc d'approuver les tarifs tels que précisés dans la délibération, notamment concernant les entrées aux spectacles et pour les inscriptions aux ateliers-chantiers, les conditions d'accès d'entrée libre et gratuite pour les actions spécifiques et les tarifs de la buvette.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - MUSEES D'AMIENS. UPJV UFR DES ARTS. ESAD D'AMIENS. EXPOSITION STATUES MODELES - UNE HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A AMIENS. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. SAVREUX : Dans le cadre du projet Scientifique et Culturel du Musée de Picardie et de son axe fort consacré à la recherche et aux partenariats scientifiques, je vous propose d'approuver le partenariat avec l'UFR des Arts de l'UPJV et l'ESAD d'Amiens pour la mise en œuvre d'une exposition intitulée "Statues Modèles – Une histoire de l'enseignement artistique à Amiens", qui sera programmée du 12 mars au 28 août 2022. C'est une exposition qui mettra en valeur les plâtres de l'ancienne école des Beaux-Arts d'Amiens.

Il faut savoir qu'en plus, dans le cadre de cette exposition, des actions croisées seront prévues avec ces deux partenaires, à savoir la restitution au sein du musée d'un projet pédagogique mené avec les étudiants de 2^e année de l'ESAD ainsi qu'une section de l'exposition qui sera basée dans les locaux de l'UFR des Arts. Il convient donc d'autoriser le Président à signer la convention encadrant les modalités et engagements de ce partenariat. Je vous propose également de l'autoriser à solliciter toute aide publique ou privée qui pourrait soutenir cette collaboration, tout en sachant que la production de cette exposition est estimée à 67 180 €.

M. GEST : Je remercie. Allô ! Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - AMIENS. ATHLETIC CLUB AMIENS FOOTBALL. DON DE MATERIEL.

M. DUFLOT : Je vous propose de répondre favorablement à l'ACA Football qui a sollicité la collectivité pour le don de matériel d'occasion. Ce matériel comprend 30 chaises, 6 tables, 3 chaises de bureau, 1 bureau, 2 tableaux (cela fait un peu marchand de meubles), 1 petit réfrigérateur, 1 évier + les plaques, 2 armoires et sa valeur est estimée à 1 000 €. Ce don pouvant s'assimiler à une subvention en nature il y a lieu de délibérer.

M. GEST : Merci. Je pense que cela ne pose pas de problème. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - AMIENS. MARCHE D'INSTALLATION D'UN TERRAIN HYBRIDE SUR LA PELOUSE DU STADE DE LA LICORNE. TRAVAUX DE LA TRANCHE OPTIONNELLE N°2. SOCIETE ID VERDE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. DUFLOT : Dans le cadre du marché relatif à l'installation d'un terrain hybride sur la pelouse du stade de la Licorne, je vous propose d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société ID VERDE, attributaire de ce marché. Ce protocole a pour objectif d'indemniser l'attributaire à hauteur de 60 000 € TTC, correspondant à 50 % du montant des travaux de la tranche optionnelle n°2 de ce marché donc. Les travaux liés à cette tranche optionnelle étaient conditionnés à l'émission d'un ordre de service valant affermissement. Toutefois, ces travaux se sont avérés nécessaires compte tenu de l'incertitude sur la qualité des sols et ont donc bien été réalisés. Une première facture a alors été rejetée par la collectivité compte tenu de l'absence d'ordre de service conformément aux conditions fixées dans l'acte d'engagement. Néanmoins, le bureau d'étude OSMOSE Ingénierie, qui assiste la collectivité dans le suivi de ces travaux, a bien reçu tardivement cet ordre de service et ces travaux participaient au parfait achèvement de l'ouvrage. Des négociations ont donc été menées avec la société ID VERDE pour convenir de l'indemnisation qu'il vous est proposé d'approuver.

M. GEST : Pas de problème(s) pour cette transaction ? Je la mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - LONGUEAU. GYMNASSE SIS RUE LUCETTE BONARD. DESORDRES SUR LES PANNEAUX BOIS EN FAÇADES. SOCIETE MATHIS. ATELIER D'ARCHITECTURE GASNIER-GOSSART. BUREAU VERITAS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société Mathis, l'atelier d'Architecture Gasnier-Gossart et le Bureau de contrôle Veritas suite aux sinistres survenus dans le gymnase situé rue Lucette Bonard à Longueau. En effet, donc d'ailleurs vous pouvez voir... comment dire... ce gymnase, les dégâts intervenus sur les panneaux en extérieur effectivement, en façade de ce gymnase. En effet, en novembre 2016, un premier désordre est apparu avec la chute donc d'un des panneaux de bois en pignon. Plus tard, en juillet 2018, il a été constaté que plusieurs panneaux en façade menaçaient également de chuter. Après expertise, la responsabilité des constructeurs a été retenue. Ce protocole transactionnel vise donc à répartir le coût des travaux de remise en état et des frais engagés par la collectivité pour la dépose des panneaux dangereux et pour l'expertise judiciaire, soit une somme de 9 930,93 € qui sera indemnisé à hauteur de 15 % par le cabinet d'architecture Gasnier-Gossart et 85 % par la société Mathis, montant auquel s'ajoutent 83 868 € TTC supportés par la société Mathis pour réaliser les travaux nécessaires et au titre de sa garantie décennale. Je pense que cette délibération va satisfaire Monsieur le Maire de la commune de Longueau.

M. GEST : Sans aucun doute. Des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. 2EME REPARTITION. AVENANT.

M. DUFLOT : Le projet sportif métropolitain prévoit des aides financières à l'organisation de manifestations sportives et au fonctionnement des clubs. Aussi je vous propose le versement d'une enveloppe de 40 600 € décomposée comme suit :

Tout d'abord, une première partie au titre de l'accompagnement à l'organisation d'évènements sportifs de niveau national :

- 12 000 € à la société PROMOTION SPORT PICARDIE pour l'organisation du Grand Prix Cycliste de la Somme (donc à hauteur de 7 000 €) et le complément pour le Championnat de France 100 km et le Marathon d'Amiens (à hauteur de 5 000 €) ;
- 3 500 € pour la Finale du Criterium national de Boxe professionnelle AMIENOIS BOXING CLUB qui d'ailleurs a lieu ce samedi soir pas très loin d'ici puisque c'est rue Lescouvé à la Halle des Sports. Donc, si vous êtes bien sûr intéressés par passer une très belle soirée de boxe, je vous invite à assister effectivement à ces nombreux combats ;
- Ensuite 3 000 € à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BALLON AU POING pour l'organisation de ses Championnats de France et Coupes de France. Donc cela, c'était en août/septembre.

Ensuite, le deuxième volet au titre de l'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives de niveau régional et local :

- 15 600 € à la SOCIÉTÉ DES COURSES D'AMIENS dans le cadre du Prix de la Ville d'Amiens (pour 8 000 €) et le Prix d'Amiens Métropole (pour 7 600 €). Donc, c'était en septembre/octobre ;
- Ensuite, 5 000 € à l'AMICALE DU VAL DE SOMME pour les 150^e courses pédestres des 4 saisons. Donc, c'est ce dimanche au Grand Marais ;
- Et enfin 1 500 € à AMIENS SPORT CYCLISTE pour les Prix Cyclistes d'Amiens Métropole et de Poulainville qui ont déjà eu lieu.

Donc, il conviendrait également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'association Amiénois Boxing Club.

M. GEST : Très bien. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - ARRET DES SCHEMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES D'AMIENS METROPOLE.

M. MAQUET : Je ne suis pas le seul à parler de cela puisqu'à l'époque on avait un magistrat qui était venu, de la Chambre Régionale des Comptes, pendant un an dans nos services et qui nous avait fait un rappel au droit, le rappel au droit n°2, et il avait inscrit ou écrit pardon : « Communiquer chaque année un bilan de fonctionnement du système d'alimentation d'eau potable conformément à l'article R.1321.25 du Code de la Santé Publique » en y adjoignant les descriptifs détaillés mis à jour des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable. Nous l'avons écouté. Il l'a écrit et nous le mettons en application aujourd'hui. D'ailleurs aujourd'hui, avant on avait déjà travaillé bien sûr.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. La mise en place de ce schéma permet ainsi à la collectivité de délimiter le champ de la distribution d'eau potable sur son territoire et les raccordements autorisés. L'article D.2224-5-1 du CGCT prévoit que le « descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable » comporte le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesures et un inventaire des réseaux. Les schémas de distribution sont ainsi composés des plans détaillés reprenant l'ensemble de ces informations et du fichier précisant leur mise à jour par année. C'est un fichier qui s'appelle SIG (le Système d'Information Géographique) où on y retrouve, on collecte, on organise, on gère, on modélise toutes les informations géographiques concernant ces réseaux et même pour une utilisation autre.

Voilà, Monsieur le Président. Donc, Monsieur le Président vous propose d'approuver les schémas de distribution d'eau potable des communes membres qui vous ont été transmis avec la délibération et en annexes vous avez l'annexe 1, l'organisation de la distribution, le plan détaillé du schéma de distribution, le plan détaillé du schéma de distribution d'Amiens.

M. GEST : Merci. Je pense que sur ce dossier technique il n'y a pas de problème. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE THEZY-GLIMONT. ACHAT D'EAU. CONVENTION.

M. MAQUET : Il y a une convention qui a été signée. J'ai hésité à la signer parce que je sais, j'ai entendu parler que le premier vice-président, maire de Thézy, a une fâcheuse tendance à rester sous la douche, donc avec un débit d'eau assez important ! Donc, on lui a mis un réducteur. Donc à partir de là, on peut engager la convention.

La convention signée avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Berteaucourt-lès-Thennes, visant à fixer les modalités d'alimentation de la commune de Thézy-Glimont en eau potable, est arrivée à terme en février 2021. Depuis le 8 avril 2021, la compétence Eau exercée par le SIAEP a été transférée à la Communauté de Communes Avre Luce Noye (la CCALN). C'est pourquoi, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable à Amiens Métropole pour l'alimentation de la commune de Thézy-Glimont, avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Le prix est fixé à 0,7845 € HT/m³. Il y a une rehausse suite à cela. Il y a à peu près 18 centimes d'écart, 18 % d'écart pardon. Pour un volume moyen annuel de 50 000 m³, soit une dépense de 39 225 € HT à laquelle s'ajoutent les taxes et redevances de l'Agence de l'Eau.

Le président vous sollicite pour l'approbation de cette convention.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) pour ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE. VAUX-EN-AMIENOIS. SIAEP DE NAOURS. GESTION DES SERVICES ET EQUIPEMENTS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'EAU POTABLE. ACHAT D'EAU. PROTOCOLE ET CONVENTION.

M. MAQUET : Avant l'intégration en 2018 des communes de Vaux-en-Amiénois et Saint-Vaast-en-Chaussée au sein de la communauté d'agglomération, la compétence eau potable était exercée par le Syndicat Intercommunal d'alimentation de l'eau potable de la Région de Naours (SIAEP). Amiens Métropole ayant la compétence eau pour les communes adhérentes, Vaux-en-Amiénois et Saint-Vaast-en-Chaussée ont dû quitter le SIAEP de Naours. Malgré cela, le SIAEP de Naours a assuré la gestion du service de l'eau pour les années 2018 à 2020. Un contrat de délégation de service public avec la Société des Eaux de Picardie, qui est un groupe de Veolia au passage, était par ailleurs conclu dans ce cadre et jusqu'au 31 décembre 2027.

Dans ce contexte, je vous propose d'approuver le protocole qui dispose que le SIAEP poursuive la gestion de ce service d'eau potable pour ces deux communes jusqu'à la fin de l'année 2020. Ce protocole a également pour objet de définir les sommes dues au titre de la gestion de ce service. Le bilan financier conduit à un reste dû par Amiens Métropole de 15 540,50 € pour 2018, 2019 et 2020. Aussi, à compter de 2021, une convention d'achat d'eau potable avec le SIAEP de Naours doit être formalisée, visant à fixer les modalités d'alimentation des deux communes au tarif de 0,512 € du m³, soit une dépense annuelle estimée à 19 100 € HT.

Voilà, chers collègues. Le Président sollicite votre approbation pour cette convention entre le SIAEP de Naours et Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) non plus sur ce rapport je suppose ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - AMIENS. TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONVENTION D'AVANCES EN COMPTE COURANT. AVENANT N°1.

M. DECLÉ : Il s'agit du camping du Parc des Cygnes et donc d'un montage financier entre Amiens Métropole et la SPL Vallée Idéale.

En 2019, Amiens Métropole avait consenti une première avance en compte courant de 320 000 € pour des travaux de réhabilitation du camping. Souvenez-vous : on en avait parlé il y a quelques CAM de cela.

Ensuite, il y a eu une deuxième salve de travaux à hauteur de 225 000 € TTC pour continuer les travaux du camping, donc le nouvel accueil, le barbecue collectif, le snack 24 heures sur 24, etc. Donc cela, cela a été fait.

Et donc, il y a une troisième vague de réalisations que l'on va faire donc ces prochaines années à hauteur de 504 000 € TTC, donc notamment l'aire de camping-cars et la réfection des blocs sanitaires. Et donc, dans la PPI que vous a présentée mon collègue Benoît MERCUZOT tout à l'heure, 404 000 € étaient inscrits pour ces travaux. Ce n'est pas une erreur puisque sur les 504, donc vous en avez 404 qui sont prévus pour la PPI suivante qu'on vient de voter et donc les 100 000 manquants sont inscrits dans la PPI actuelle et se traduisent par une nouvelle avance en compte courant, en plus de l'avance de 320 000. Donc, ce qui vous est proposé ce soir, c'est de voter donc le fait que l'avance en compte courant pour la SPL est maintenant à hauteur de 420 000 € et donc autoriser la SPL à nous rembourser pour 2024.

M. GEST : Très bien. Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS ASSOCIES. DROITS RELATIFS A L'UTILISATION D'UNE MUSIQUE D'ATTENTE TELEPHONIQUE. CONTRAT.

M. DECLE : Point d'une importance capitale, vous allez le voir, puisque lorsqu'on appelle l'Office de Tourisme d'Amiens Métropole comme on appelle une mairie ou un opérateur, il arrive parfois qu'on mette en attente les uns et les autres et donc qu'on fasse passer une petite musique d'attente téléphonique. Eh bien, aussi fou que cela puisse paraître, l'utilisation de cette musique est soumise au paiement d'un droit de diffusion auprès de la SCPA qui gère les droits de producteurs pour l'utilisation des musiques d'attente téléphonique et donc, si vous l'acceptez, il va falloir payer 111 € HT, 133 € TTC, pour cela, auxquels il faudra ajouter 9,60 € si la musique est installée par nos soins.

M. GEST : Rapport effectivement d'une importance mondiale. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - RUMIGNY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU FOYER COMMUNAL.

M. GEST : Je vais donner la parole à Franck DARRAGON pour le rapport 47, en espérant qu'il est remis des émotions que son club de football lui a procurées !

M. DARRAGON : Oui. Merci, Monsieur le Président. J'espère qu'il nous en produira encore dans 8 jours.

Donc, il s'agit de la commune de Rumigny et donc je vous propose d'approuver la convention de remboursement des frais de fonctionnement que cette commune a engagés pour le nettoyage des équipements sportifs, culturels et ainsi que de ses espaces verts et voirie pour un total, pour un montant total de 19 933,81 €.

Cette convention se substituerait à celle signée le 9 juillet 2008 et je vous demande également de bien vouloir confirmer l'intérêt communautaire du terrain de football, des vestiaires ainsi que des terrains d'entraînement.

Il convient de la même manière d'approuver les conventions d'occupation du domaine public pour les équipements communaux partagés en hébergeant des activités d'intérêt communautaire, et c'est le cas ici avec le Foyer communal ainsi que la bibliothèque.

M. GEST : Très bien ! Nouvelle convention de remboursement. Pas de problème(s) ? Je la mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

QUESTION ORALE SUR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT EN COMMUN DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS.

M. GEST : Il nous reste le point 48 qui est destiné aux vœux et aux questions orales. J'ai reçu une question orale du groupe Amiens c'est l'tien. Je ne sais pas qui la défend. Madame THEROUIN.

MME THEROUIN : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Alors, on va prendre des nouvelles du Pôle Métropolitain et en particulier de son conseil de développement parce que c'est une instance obligatoire. Avec les conseils de développement, donc il y a des personnes qui sont impliquées dans la vie locale. C'est celles qu'on appelle couramment la société civile. Donc, c'est la loi qui l'exige. Ces instances sont censées être consultées dans l'élaboration du projet de territoire, sur différents documents de prospective, de planification, comme le fameux PCAET dont on a parlé tout à l'heure, la conception, l'évaluation des politiques locales en matière de promotion du développement durable. Donc, leur rôle est essentiel pour éclairer les décisions qui sont prises par les élus du Pôle Métropolitain puisque c'est à ce fameux Pôle Métropolitain, donc présidé par Pascal RIFFLART au nom du Président Monsieur GEST, que revient la compétence du conseil de développement. Les élus d'opposition ne siégeant pas au sein de ce Pôle Métropolitain et apparemment les travaux y sont passionnants, nous souhaitons avoir un peu de visibilité sur la mise en place de ce conseil de développement, suivre ses travaux, ses avis puisqu'on a cru comprendre qu'il y avait un certain malaise. Le site du Pôle Métropolitain avait rappelé que le lancement officiel avait lieu en avril 2019, qu'il se réunissait à plusieurs reprises. Donc, pour nous, c'était savoir où nous en sommes désormais, notamment les travaux qui ont été menés jusqu'à ce jour ; sur quels projets ou quels documents la société civile de ce conseil de développement a été amenée à produire un avis ; quelle est la feuille de route qui est donnée par le président du Pôle Métropolitain et comment le président compte s'appuyer sur ce conseil de développement.

M. GEST : Alors, en l'absence de Pascal RIFFLART qui aurait pu répondre ce soir mais qui n'est pas présent, je vais vous donner lecture de la réponse que je peux formuler à la question de Madame THÉROUIN.

Les conseils de développement sont censés participer à l'exercice de la démocratie participative pour sensibiliser le grand public en amont de l'élaboration des politiques publiques.

Les conseils de développement sont inscrits au code général des collectivités locales en application de plusieurs lois différentes.

Lors de la création du Pôle Métropolitain du grand amiénois, j'ai proposé que le conseil de développement devienne une compétence de ce dernier comme le plan climat air énergie territorial (PCAET) et le schéma de cohérence territoriale. (SCOT).

L'évolution législative a réduit leur existence aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ainsi seule Amiens Métropole est dans l'obligation de mettre en place un conseil de développement. Néanmoins, les élus du Pôle Métropolitain n'ont pas souhaité modifier les statuts de ce dernier. La compétence est donc maintenue à ce niveau.

Le guide pratique des conseils de développement indique qu'à ce titre ceux-ci doivent être :

- Un lieu de réflexion prospective transversale pour alimenter et enrichir la décision publique et aussi évaluer les politiques contractuelles ;
- Un laboratoire d'idées, force de propositions, avec un rôle d'éclaireur et d'alerte ;
- Un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et habitants ;
- Un animateur du débat public territorial ;
- Un maillon de la formation à la citoyenneté ;
- Un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Enfin la parité doit être respectée.

La représentation sociétale tant socioprofessionnelle sans oublier les classes d'âge est impérative. Le conseil de développement du Pôle Métropolitain constitué de 66 personnes à sa création était composé par moitié d'une part de personnalités et d'autre part d'une émanation citoyenne. La parité n'avait pas pu être respectée. Un vice-président du Pôle était chargé de les assister et je dois dire que la composition des 66 avait été faite en collaboration avec chacune des communautés du Pôle.

Ses travaux n'ont guère nourri le débat public et petit à petit une certaine désaffection est apparue. Finalement moins de 10 personnes se rencontraient régulièrement sans pour cela produire une réelle réflexion sur une thématique définie.

Le budget voté par le Pôle Métropolitain n'était utilisé que pour louer une salle de réunion alors que l'usage des salles des EPCI du territoire s'effectue sans contrepartie financière.

La période du Covid a amplifié cette désaffection et le bureau se réduisait à une seule personne.

Devant ce constat Pascal RIFFLART, nouveau président du Pôle Métropolitain, a convoqué une première assemblée générale. Huit personnes étaient présentes ou représentées alors que le quorum était de 30.

En respect des statuts, une seconde assemblée générale a été convoquée un mois plus tard avec peu ou prou le même nombre de participants.

Le PCAET et le SCOT sont en période de consultation par les services de l'État pour le premier et de révision pour le second. Aussi afin que le dialogue citoyen s'exprime, l'existence d'un conseil de développement devient impérieuse.

Ainsi et afin d'affirmer la volonté des élus du territoire de voir le conseil de développement enfin vivre et devenir l'espace des dialogues espérés, le Président du Pôle Métropolitain a pris l'initiative de constituer un groupe de travail de cinq personnes sous la direction de Monsieur René ANGER pour atteindre ces objectifs.

Ce groupe se réunira le 16 novembre et devra émettre des propositions permettant de retrouver une dynamique.

Ces propositions seront soumises au vote du comité syndical du 13 décembre afin que le conseil de développement soit effectivement au travail en février.

Voilà ce que je pouvais répondre à cette question. Nous en avons ainsi terminé avec l'ordre du jour. Je vous souhaite donc une bonne fin de soirée et un bon appétit pour ceux qui mangent tardivement.

La séance est levée à 21 h 43.

Le Président de séance,


Alain GEST

